

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 16 juin 2016, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Nathalie Fiechter, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ouvre la séance du Conseil de ville de ce 16 juin 2016. Je salue toutes les conseillères et tous les conseillers de ville, M. le maire, Mme la conseillère et MM. les conseillers municipaux, notre vice-chancelier et les représentants de la presse. Bonsoir également à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 5 de l'ordre du jour, afin de répondre à nos questions relatives aux comptes communaux. Un grand merci à lui pour son travail et sa disponibilité. Bienvenue aussi à M. Alain Meyrat, qui assiste également à la séance. Avant toutes choses, je désirerais ce soir rendre un bref hommage à M. Nicolas Chiesa, qui a occupé le poste de chancelier municipal pendant plus de 10 ans et qui a choisi, un beau matin du récent mois de mai, de nous quitter, nous laissant tout hébétés. Nicolas, tu as marqué de ton empreinte la commune de Saint-Imier, tu l'as aimée, tu t'es investi pour elle et, au nom de tous les gens ici présents, je t'en remercie très sincèrement. Où que tu sois maintenant, nous espérons que tu as retrouvé la sérénité et que ton âme repose en paix. En ta mémoire, je propose que nous nous levions et observions une minute de silence."

...L'ensemble des personnes se lève pour observer une minute de silence...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Merci."

Mme Nathalie Fiechter, présidente, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2016
3. Communications de la présidente et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2015 : décision
5. Adoption des comptes communaux 2015 : décision
6. Assainissement et exploitation de la patinoire d'Erguël : souscription de CHF 1'334'000.— avec prélèvement du même montant sur le Fonds de développement de Saint-Imier, au capital-actions de la société ERGUËL SPORTS SA à créer et versement d'une subvention annuelle pour le fonctionnement à hauteur de CHF 52.— /habitant (CHF 20.— x coefficient de 2.6) – décider du mode de financement : préavis au corps électoral
7. Révision du statut du personnel communal de Saint-Imier : décision
8. Crédit d'engagement de CHF 350'000.—, figurant au budget des investissements en 2016 et 2017, pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable à la rue de la Fourchaux – décider du mode de financement : décision
9. Crédit d'engagement de CHF 400'000.—, figurant au budget des investissements suite au décalage ultérieur des travaux prévus à la rue de Tivoli, pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de tubes électriques à la rue Champs de la Pelle – décider du mode de financement : décision

10. Crédit d'engagement de CHF 500'000.—, figurant au budget des investissements en 2016 et 2017, subventionné à hauteur de CHF 304'880.— au maximum, pour l'assainissement de la Montagne du Droit, partie à l'est du funiculaire – décider du mode de financement : décision
11. Autorisation pour les élèves de Saint-Imier de suivre la filière bilingue des gymnases biennois : décision
12. Nomination d'un membre du Syndicat de communes du Centre régional et de compétences de protection civile du Jura bernois, en remplacement de M. Daniel Müller, démissionnaire
13. Traitement de la motion "Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer !" déposée le 28 avril 2016 par la fraction Alternative régionale et communale : décision
14. Motions et interpellations
15. Réponses aux motions et interpellations
16. Petites questions
17. Réponses aux petites questions
18. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Beat Grossenbacher (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), Mme Jessica Haenni (PS) et M. Gerolamo Pepe (PS)

Sont excusés : M. Michel Meyer (ARC), Mme Pamela Orval-Marchand (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Yves Houriet (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Vital Carnal (PS) et M. Michel Bastardoz (socialiste dissident).

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Michel Jeanneret (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Francis Daetwyler, M. Christian Schluop et M. John Buchs

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : M. Alain Meyrat

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous constatons l'absence d'un scrutateur. Merci à la fraction Alternative régionale et communale de proposer quelqu'un."

M. Beat Grossenbacher, ARC, propose Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, comme scrutatrice pour la séance de ce soir.

...Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, rejoint le bureau du Conseil de ville...

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2016

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "J'ai quelques brèves communications à vous faire. Tout d'abord, le 18 mai 2016, Mme Elisabeth Beck a représenté notre conseil à la remise des Mérites imériens. Elle a pu constater à quel point nos jeunes sont bien soutenus et encadrés tant par les entraîneurs et les parents, que par les comités. Deuxièmement, j'ai le plaisir de vous convier au Cortège de l'Imériale 2016, auquel j'espère que nous serons nombreux à participer, dans la joie et la bonne humeur, et peut-être avec le soleil. Le rendez-vous est fixé au vendredi 24 juin 2016, à 19 h 00, à la Rue du Raisin, et je vous remercie déjà de votre présence à ce sympathique événement imérien. Veuillez encore noter que le dimanche 31 juillet 2016, au soir, se déroulera, sur la Place du Marché, la Fête du 1^{er} août des communes de Saint-Imier et Villeret. Déjà un grand merci à l'Ecole Suisse des Sports de Neige pour son organisation. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour partager un moment de convivialité et profiter du traditionnel feu d'artifice."

M. Patrick Tanner, maire : "J'ai l'honneur de vous informer que le Président de la Confédération, M. Johann Schneider-Ammann a retenu Saint-Imier comme destination principale du premier jour de l'excursion du Conseil fédéral 2016 qui sera placée, à Saint-Imier, sous le signe de l'innovation et de la révolution industrielle 4.0. Après une rencontre avec plusieurs représentants d'entreprises innovantes en matinée, nos ministres se prêteront à un moment d'échange avec la population sur la place du Marché le jeudi 7 juillet à midi. Afin de marquer dignement cet événement, la Municipalité de Saint-Imier organisera un apéritif convivial ouvert à toutes et à tous autour des produits régionaux. La délégation fédérale sera accompagnée pour l'occasion des deux nouveaux Conseillers d'Etat, Messieurs Pierre-Alain Schnegg et Christoph Ammann."

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2015 : décision

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais parcourir le rapport chapitre par chapitre. Au besoin, vous pourrez à tout moment poser vos questions ou faire part de vos remarques. Puis, une discussion générale sera ouverte, à la suite de laquelle le rapport sera soumis au vote. Y a-t-il une objection à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Si ce n'est pas le cas, nous pouvons commencer par le chapitre Conseil de ville, page 5."

...Le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2015 est passé en revue...

Mme Talika Gerber, PLR : "Page 14, Personnel employé au sein de la Municipalité. Juste une petite correction à apporter. En 2015, le Conseil municipal a eu le plaisir de souligner la fidélité de 5 collaborateurs actifs au sein de l'administration imérienne, et non pas 2 comme mentionné."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Merci pour cette correction."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Le parti libéral radical a étudié attentivement le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2015 et l'approuve à l'unanimité. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport détaillé."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "C'est avec intérêt et enthousiasme que la fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance du rapport du Conseil municipal. Sa transparence nous permet d'avoir une bonne vision d'ensemble sur tout le travail effectué, autant en quantité qu'en qualité, durant l'année 2015. La fraction Alternative régionale et communale accepte ce rapport à l'unanimité et tient à remercier et féliciter tous les employés communaux et les commissaires pour cet excellent travail."

M. Michel Ruchonnet, PS : "C'est avec une réelle satisfaction que la fraction socialiste a étudié le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2015. Nous pourrions faire un copier-coller avec notre déclaration de l'année passée, à savoir que ce document est un excellent outil de travail pour se rendre compte de ce qui a été fait et aussi de ce qui reste à faire. Les renseignements sont précis et détaillés. Avant de vous donner notre décision, deux petites remarques s'imposent :

- Le rapport de Crescentia SA a retenu toute notre attention et nous reviendrons dans un prochain Conseil de ville avec une interpellation quant à la représentativité du Conseil d'administration. On peut certainement mieux faire.
- La deuxième remarque concerne le rapport de la Commission de gestion où il est fait mention de l'établissement d'un cahier des charges dont nous aimerions connaître la teneur car il influe très certainement sur le règlement de la Commission de gestion, notamment pour son fonctionnement et son utilisation. Nous espérons que ce cahier des charges nous sera présenté dans sa prochaine séance en vue d'une approbation.

La fraction socialiste unanime approuve ce rapport de gestion et remercie tous les rédacteurs pour le contenu de leur rapport."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2015 est approuvé à l'unanimité.

5. Adoption des comptes communaux 2015 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Avec un résultat bénéficiaire de CHF 372'634.74, les comptes 2015 bouclent avec une amélioration de plus de CHF 800'000.— par rapport au budget, qui prévoyait un déficit de CHF 432'470.—.

Une fois n'est pas coutume, l'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques a largement dépassé son objectif puisqu'il boucle avec un solde de CHF 7'966'740.85 contre 7'140'415.05 en 2014 (montant devant toutefois être corrigé d'un montant de CHF 370'000.— correspondant à une correction de taxation de l'année fiscale 2013 pour laquelle une réserve avait été faite, soit donc en fait CHF 7'510'400.-- en 2014) ou 7'334'900.— inscrits au budget. Il est donc fort intéressant de constater que le saut favorable du montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques semble se confirmer, tout en

devant préciser qu'il s'agit pour l'instant encore de montants facturés par rapport à l'année fiscale 2014 qui devront naturellement encore être confirmés lors des taxations définitives de 2015.

L'excellent résultat de cette année est à nouveau imputable en grande partie à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Alors que le budget prévoyait des recettes fiscales pour un montant de CHF 5'745'000.—, les rentrées effectives totalisent la somme de CHF 6'742'727.75, soit une amélioration de près d'un million de francs.

Pour la première fois cette année, le financement spécial créé en 2015 relatif à l'impôt sur les personnes morales s'est vu attribué un montant de CHF 6,756 millions, soit la totalité de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, sans les partages. Sur préavis de la commission des finances, il a été décidé de laisser un montant de 2 millions dans ce financement spécial en prévision des pertes fiscales qui seront sans doute enregistrées par notre collectivité dès la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises III. C'est ainsi que le prélèvement dans ce financement s'est élevé à CHF 4,756 millions.

Du côté du compte des investissements, les dépenses brutes d'investissements (patrimoine financier et administratif confondus) se sont montées à CHF 5'059'515.12 durant l'exercice pour un montant budgété de CHF 8'053'000.—, soit une dépense brute inférieure de près de 3 millions par rapport à la planification établie. Cet état de fait a pour conséquence des dépréciations harmonisées inférieure au budget de l'ordre de CHF 260'000.—.

L'endettement a quant à lui augmenté de CHF 1'345'000.— pour se situer à CHF 12'970'000.— à fin 2015 contre 11'625'000.— à fin 2014. En fonction des importants investissements budgétés, nous avons décidé d'emprunter 2 millions en avril 2015 alors que les taux d'intérêts étaient particulièrement bas. Nous aurions certes pu différer l'emprunt, voire emprunter moins pour ne pas augmenter les dettes avec intérêts en fin d'année, mais eu égard aux gros chantiers en cours, nous avons préféré avoir recours à un emprunt important à un taux très favorable.

Comme en 2014, l'exercice 2015 peut lui aussi être qualifié d'excellent et nous ne pouvons que nous en réjouir. Tout en nous permettant de faire face à nos investissements actuels, ces bons résultats nous permettront, grâce notamment à la mise en place du financement spécial impôts, de digérer, du moins à court terme, l'introduction de la réforme de l'imposition des entreprises III. Cette réforme aura indéniablement des conséquences importantes sur les rentrées fiscales de notre commune puisqu'elle prévoit une baisse du taux d'imposition des entreprises, actuellement aux environs de 21% du bénéfice à, en principe, une fourchette comprise entre 14 et 16%.

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, vous proposent, de prendre connaissance des crédits additionnels de CHF 9'662'996.10 et d'approuver les comptes 2015 présentant un excédent de revenus de CHF 372'634.74. Conformément à l'art. 78 al. 3 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, il est proposé d'attribuer à la fortune nette l'excédent de recettes de CHF 372'634.74. Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à CHF 11'182'578.78 au 31 décembre 2015.

Ouverture de la discussion :

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais d'abord passer en revue les comptes communaux chapitre par chapitre. Vous pourrez vous manifester au fur et mesure de l'avancée des chapitres. Ensuite, j'ouvrirai une discussion générale, puis les comptes seront soumis au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Si ce n'est pas le cas, nous pouvons commencer avec le rapport préliminaire, indicateurs financiers compris."

...les comptes communaux 2015 sont passés en revue...

M. Cyril Erard, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec enthousiasme du résultat 2015 de nos comptes communaux. Avec un excédent de revenu de CHF 372'634.74, nous ne pouvons que constater l'excellent résultat de cet exercice, qui rappelons-le prévoyait un déficit de CHF 432'470.-. Ce bon résultat, dû principalement au revenu de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, nous rappelle indéniablement le prochain défi majeur que représente l'introduction de la réforme des entreprises III. En effet, la structure de nos recettes fiscales devrait, une fois cette réforme introduite, engendrer des pertes de revenus difficilement estimables à l'heure actuelle. Par anticipation, il a été décidé de laisser dans le "Fond spécial relatif à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales" un montant de CHF 2'000'000.-. Ce financement spécial va nous permettre d'atténuer les conséquences de cette réforme, qui devrait être introduite à l'horizon des années 2019-2020. L'excellente santé financière de notre commune nous permet de faire face aux investissements actuels et futurs, qui comme tout le monde le sait, contribuent à la bonne qualité de vie et au dynamisme économique et touristique qui anime notre village et plus largement notre région. Nous profitons de l'occasion pour remercier M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et l'ensemble de ses équipes pour l'excellent travail fourni à la bonne gestion et à la bonne tenue de nos comptes communaux. En conclusion et pour toutes les raisons énumérées précédemment, la fraction Alternative régionale et communale approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes communaux 2015."

Mme Jessica Heanni, PS : "Une fois n'est pas coutume, il nous paraît important de remercier M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et son équipe pour l'excellent travail réalisé tout au long de l'année à l'administration des finances de notre commune. Cette année encore, nous voilà devant la bonne nouvelle d'un bénéfice. Bénéfice qui nous permettra d'aller de l'avant et de mettre toute notre énergie dans de beaux et futurs projets pour la ville de Saint-Imier. Toutefois, restons prudents. La situation conjoncturelle dans laquelle nous vivons n'est pas des plus réjouissantes et certaines incertitudes planent encore quant à la révision de l'imposition des entreprises. Nous comprendrons donc que notre administrateur des finances se montre, pour les années à venir, encore prudent. Mais ce soir, c'est à l'unanimité que les membres du parti socialiste approuvent les comptes 2015 qui présente un excédent de près de CHF 373'000.-."

Mme Talika Gerber, PLR : "Au moment de la rédaction de cette intervention nous aurions pu tout simplement faire un copier-coller de celle des années précédentes. Car en effet encore cette année, nous terminons avec un résultat bénéficiaire alors que le budget prévoyait une perte. Bien que l'impôt sur les personnes morales terminent à nouveau en hausse, nous devons rester vigilant pour cette année 2016 qui débute sur un recul des exportations des biens et services suisses à l'étranger, ce qui pourraient nous refaire voir à la baisse nos prévisions des entrées fiscales lors de l'établissement du budget 2017. Mais pour revenir sur une note positive, cette bonne année nous permet d'alimenter le fonds spécial des impôts sur les personnes morales pour la première fois à hauteur de 2 millions de francs en prévision de la réforme communément appelé RIE III. N'ayons pas peur de dire que cette inconnue soulève des questions au sein de notre fraction. Nous ne savons pas quelles seront les conséquences financières de l'introduction de cette réforme et surtout quel sera le montant de la perte monétaire pour notre commune. Il est aussi à noter que l'impôt sur les personnes physiques connaît une croissance et permet aussi à la commune de ne plus être uniquement dépend des entrées fiscales des entreprises. Comme nous le verrons plus tard dans la soirée, les différents crédits qui nous sont soumis sont en bonne partie financés par autofinancement, signe que la commune se porte bien à l'aube de grands chantiers qui nous attendent, mais qui nous fait également réfléchir sur la priorisation des investissements. En effet ce n'est pas moins qu'une différence de 3 millions de francs entre le budget et le

décompte définitif pour ce qui est des investissements. Ce qui améliore sensiblement le résultat que la commune obtient. Nous devons trouver une solution à ce niveau-là, car nous savons qu'à plus long terme nous ne pourrions pas maintenir une enveloppe si importante en ce qui concerne notre investissement. Nous tenons à remercier, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et toute son équipe pour la bonne tenue des comptes. Suite à ceci et à l'unanimité des membres, le parti libéral radical accepte d'approuver :

- Les comptes 2015 avec un excédent de revenus de CHF 372'634.74."

Au vote, les comptes communaux 2015 sont acceptés à l'unanimité.

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Un grand merci à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour son travail, son efficacité et sa disponibilité. Nous le libérons dès à présent et lui souhaitons une bonne soirée."

...Il est 19 h 49, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

6. Assainissement et exploitation de la patinoire d'Erguël: souscription de CHF 1'334'000.—, avec prélèvement du même montant sur le Fonds de développement de Saint-Imier, au capital-actions de la société ERGUËL SPORTS SA à créer et versement d'une subvention annuelle pour le fonctionnement à hauteur de CHF 52.—/habitant (CHF 20.— x coefficient de 2.6) – décider du mode de financement : préavis au corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport concernant l'assainissement de la Patinoire d'Erguël soumis en parallèle à neuf autres communes partenaires du vallon de Saint-Imier.

A l'heure de préavis ce dossier, cinq communes se seront déjà prononcées.

Comme vous le savez, la Patinoire d'Erguël, construite en 1960 et couverte en 1981, présente plusieurs problèmes d'ordre structurel, que ce soit au niveau de la charge supportable par la charpente ou de l'enveloppe qui s'effrite en de nombreux endroits. En plus des soucis d'étanchéité et de statique, les machineries de la Patinoire d'Erguël sont très énergivores en raison d'un manque d'isolation qui nécessite un important refroidissement avant de pouvoir espérer faire de la glace. D'importantes économies d'énergie sont donc possibles avec un assainissement réfléchi.

Les principaux problèmes identifiés par les architectes et leurs mandataires sont au nombre de cinq et représentent les conditions impératives de cet assainissement inévitable. La nécessité de changer la structure de la toiture en raison des normes permettra notamment de repenser la forme de cette dernière afin, d'une part, d'offrir une lumière du jour constante et, d'autre part, de donner un caractère plus affirmé à l'édifice. L'enveloppe du bâtiment sera également refaite et isolée et l'ensemble des installations techniques contrôlées et adaptées. Sur le plan architectural, la prise en compte des différents enjeux permet de corriger les défauts de cet édifice dans le respect des normes actuelles qui pose en particulier des problèmes d'accès, d'entrée, d'accueil et d'image.

Sans travaux de rénovation, la patinoire d'Erguël ne sera bientôt plus exploitable et il n'y aura malheureusement d'autre solution que de fermer ses portes.

Parallèlement à l'assainissement de la patinoire, la future place située sur le parking existant fera elle aussi l'objet d'une remise en état par la Municipalité de Saint-Imier. Le crédit

d'engagement pour la réalisation de cette place ainsi que la cession des vestiaires communaux à la nouvelle société anonyme une fois constituée devront encore être décidé par votre autorité lors d'un prochain Conseil de ville.

Répercussion financière pour la Municipalité de Saint-Imier

Au niveau de l'investissement (achat d'actions), la seule répercussion pour la Municipalité serait une éventuelle charge annuelle d'intérêts si la commune devait avoir recours à l'emprunt bancaire pour réaliser ladite dépense, une éventuelle baisse de la valeur des actions (problème dans l'exploitation de la patinoire) n'ayant pas de répercussion sur les comptes communaux du fait que l'intégralité de l'achat desdites actions sera prélevée sur le fonds de développement communal. Pour rappel, afin de permettre la réalisation de ce projet important, votre Conseil avait accepté, lors du bouclage de l'exercice 2014, l'attribution d'un montant de CHF 870'000.- au fonds de développement de la commune de Saint-Imier en prévision de l'éventuelle réfection de la patinoire d'Erguël.

En l'état, il est prévu de réaliser cet achat d'actions par autofinancement. De plus, même s'il devait y avoir à court-moyen termes, pour la Municipalité, des perspectives financières à la baisse et que le recours à l'emprunt devenait une nécessité, les taux d'intérêts sont actuellement à un niveau si bas que leur répercussion sur le ménage communal serait pratiquement sans effet.

Il n'en va cependant pas de même pour la subvention communale liée à l'exploitation de la patinoire. En effet, l'augmentation annuelle des coûts pour la Municipalité est de CHF 56'800.-- (de CHF 210'000.-- actuellement à CHF 266'800.-- prévus). Cette augmentation annuelle sera toutefois supportable sans modification de la quotité d'impôts.

Conclusions

En conclusions, le projet qui vous est proposé se veut pragmatique et permettra un assainissement durable de la Patinoire d'Erguël, tout en lui conférant une nouvelle image attrayante et moderne ainsi qu'une meilleure efficacité énergétique.

Pour ces différentes raisons, le Conseil municipal, unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions des finances, des bâtiments et infrastructures sportives, de urbanisme et de la mobilité ainsi que de l'économie et du tourisme, recommande au Conseil de ville de préavis favorablement au corps électoral, la souscription et la libération d'un montant de CHF 1'334'000.— sous forme d'achat d'action de la société Erguël Sports SA à créer et l'engagement à verser une subvention annuelle pour le fonctionnement à hauteur de CHF 52.—/habitant afin de permettre l'assainissement et l'exploitation de la Patinoire d'Erguël, avec prélèvement de l'intégralité du prix d'achat des actions dans le fonds de développement de la commune de Saint-Imier.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Tanner, maire : "Avant d'ouvrir la discussion, je souhaitais vous communiquer la situation actuelle des résultats dans les différentes communes, même si je pense que la plupart d'entre vous ont suivi les résultats à travers la presse régionale. Le 6 juin, Villeret a accepté le projet par 57 voix pour, 1 contre, et 3 abstention. Le même jour, Courtelary a accepté par 111 voix sur 111, le 9 juin, Sonvilier vote également à l'unanimité de 69 personnes présentes. Le 13 juin, ce fut au tour de Cormoret et Corgémont d'accepter le projet également à l'unanimité de ses ayants-droits (68 et respectivement 69 oui). On peut pour l'instant – et touchons du bois – dire que ce projet est bien parti. Après votre préavis, il restera encore à Cortébert et Sonceboz de se prononcer le 20 juin, à la Ferrière le 21 juin puis finalement Renan le 22 juin."

M. Denis Gerber, PLR : "La Patinoire d'Erguël a 55 ans. Inaugurée en 1960, la Patinoire d'Erguël aura 56 ans cette année. En 1981, on la couvre d'un toit, puis en 1996 le système

de production du froid est totalement changé. De nouveaux vestiaires sont inaugurés en 1997. Le dernier match international de hockey est organisé en 1984 dans le cadre du 1100^{ème} anniversaire de Saint-Imier entre la Suisse et la République démocratique allemande (RDA). Depuis 56 ans la Patinoire d'Erguël joue un rôle important dans le domaine sportif, social, convivial, associatif. Le bâtiment est aussi utilisé pour d'autres activités en été. Des milliers de gosses de la région ont appris à patiner au lieu-dit "Beauregard". Dans un communiqué de presse du 27 avril 2015, soit il y a déjà une année, la section PLR Les Libéraux Radicaux de Saint-Imier déclaraient, entre autres :

a) Un assainissement est nécessaire

Le PLR est convaincu de la nécessité pour la région d'avoir une patinoire avec une infrastructure de qualité et qui réponde aux normes, en particulier dans le domaine de la sécurité, de la production du froid, du confort des utilisateurs qu'ils soient sportifs ou simples spectateurs.

b) Une solution régionale est nécessaire

Actuellement la Patinoire d'Erguël est administrée par "une société coopérative". Ce modèle de gestion est dépassé et obsolète. Aussi, le PLR est favorable à la constitution d'une société anonyme (SA), avec des représentants des actionnaires institutionnels, voire quelques actionnaires privés.

Le PLR est convaincu qu'une solution régionale est la plus rationnelle.

Nous constatons que le rapport qui nous est transmis ce soir reprend les points évoqués ci-dessus :

a) Assainissement inévitable

- Structure du toit adaptée aux normes de sécurité
- Enveloppe du bâtiment : "look" plus jeune et plus accueillant
- Installations contrôlées et adaptées
- Economie au niveau énergétique
- Alentours rendus plus attractifs

b) Régionalisation du projet

10 communes associées pour ce dossier d'envergure ; un signe peut-être pour l'avenir de notre région et la réalisation d'autres projets communs. 5 communes se sont déjà exprimées sur le sujet :

Villeret	OUI
Courtelary	OUI
Sonvilier	OUI
Cormoret	OUI
Corgémont	OUI

Notre fraction tient à remercier ces communes pour la confiance témoignée à ce projet et pour leur engagement financier. Notre conseil se doit de donner un signal clair d'une part aux quatre autres communes devant encore s'exprimer mais d'autre part surtout à la population imérienne appelée à s'exprimer le 25 septembre 2016. L'augmentation de la part liée à l'exploitation de la patinoire renouvelée (un doublement par rapport à la situation actuelle CHF 210000 à 421'500) est aussi une indication de la volonté de tous les partenaires de non seulement prendre les mesures d'assainissement nécessaires mais aussi de garantir une exploitation année après année de qualité:

Nous estimons que cela est de très bon augure pour l'avenir de la Patinoire d'Erguël.

La création de la société Erguël Sports SA répond à notre souci de voir une structure administrative adaptée à notre époque et dotée des compétences pour une gestion efficace et rationnelle des dossiers. Et pourquoi ne pas y voir aussi un instrument de réflexion, de planification, voire de réalisation pour le futur de notre région dans le domaine sportif ? Notre fraction ne veut pas entendre parler de la fermeture de la patinoire parce que des décisions courageuses n'auraient pas été prises au moment voulu, elle vous propose donc, avec enthousiasme, sa prise de position suivante :

- a) Elle recommande le préavis au corps électoral la souscription et la libération de CHF 1'334'000 sous forme d'achat d'action de la société Erguël Sports SA
- b) Elle soutient évidemment la création de la société Erguël Sports SA
- c) Elle appuie l'engagement à verser une subvention annuelle pour le fonctionnement à la hauteur de CHF 52.- / habitant

Elle accepte aussi le financement par prélèvement de l'intégralité du prix d'achat des actions dans le fonds de développement de notre commune ou si besoin par emprunt bancaire. De plus la fraction PLR propose que les vestiaires appartenant à la Commune soient donnés pour une valeur symbolique de CHF 1.- à la futur SA. Nous souhaitons ainsi faire un geste d'une part à l'égard des futurs administrateurs de notre patinoire, mais aussi surtout à l'égard de toutes les Communes qui ont déjà dit OUI et de celles qui diront encore OUI. Pour que vive la Patinoire d'Erguël !"

M. Fabien Golay, ARC : "Comme déjà annoncé lors de notre Conseil de ville du 28 avril 2016, la fraction Alternative régionale et communale soutient ce projet d'assainissement de la patinoire. Pour y parvenir, l'union de 10 communes est indispensable. Pour l'instant c'est 5-0 en faveur du projet. Des résultats quasi unanimes de Villeret, Courtelary, Sonvilier, Cormoret et Corgémont nous indiquent que les feux sont au vert, témoin que ce projet est nécessaire pour notre région. Pour Saint-Imier ce choix est laissé aux citoyens par un passage à l'urne, le sort du projet dépendra donc de la décision des 4 dernières communes et de nos citoyens. Si personne ne joue le hors-jeu, en automne 2017 nos jeunes et ceux qui le sont moins pourront à nouveau chausser les patins sans craindre que le ciel ne leur tombe sur la tête, sans oublier les supporters et surtout les parents qui passe une bonne partie de l'hiver bien au frais dans cette patinoire, qu'ils se rassurent, il n'y fera pas plus chaud et la buvette restera à sa place. Quoi qu'il arrive, la fraction Alternative régionale et communale remercie tous ceux qui ont mouillé le maillot pour tenter le sauvetage de la Patinoire d'Erguel, en particulier les maires qui ont beaucoup œuvré pour concrétiser ce projet. Ça mériterait bien une ola, mais dans la Salle du Conseil de ville, ça restera un grand merci et bravo !"

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste a étudié le dossier y compris le document destiné à chaque citoyen. Depuis le début de cette procédure en faveur de la patinoire, nous sommes favorables à tout ce qui sera fait pour faire aboutir ce projet. En préambule, nous aimerions remercier toutes les communes du Vallon qui ont déjà accepté de collaborer à ce projet et de le soutenir financièrement. Ce projet correspond à nos besoins et à nos moyens. D'autre part, et c'est réjouissant, il s'agit du premier projet intercommunal dans le Vallon pour des installations sportives. A l'unanimité, la fraction socialiste accepte la souscription et la libération d'un montant de CHF 1'334'000.- sous forme d'achats d'actions de la société Erguël sports SA à créer et l'engagement à verser une subvention annuelle pour le fonctionnement à hauteur de CHF 52.- par habitant afin de permettre l'assainissement et l'exploitation de la Patinoire d'Erguël. Le prélèvement de l'intégralité du prix d'achat des actions se fera dans le fonds de développement de la commune de Saint-Imier et nous

donnons un préavis favorable au corps électoral pour la réalisation de ce projet qui se veut pragmatique et durable au bénéfice de tous."

Au vote, l'assainissement et exploitation de la patinoire d'Erguël : souscription de CHF 1'334'000.-, avec prélèvement du même montant sur le Fonds de développement de Saint-Imier, au capital-actions de la société ERGUËL SPORTS SA à créer et versement d'une subvention annuelle pour le fonctionnement à hauteur de CHF 52.-/habitant (CHF 20.- x coefficient de 2.6) est préavisé favorablement au corps électoral.

7. Révision du statut du personnel communal de Saint-Imier : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans sa séance du 11 décembre 2014, les membres du Conseil de ville approuvaient à l'unanimité les conclusions du rapport final du 17 novembre 2014 de la commission temporaire de révision du statut du personnel de Saint-Imier ainsi que sa dissolution.

Le rapport, dans ses conclusions, faisait notamment état de la proposition suivante :

« Ce rapport est présenté au Conseil de ville qui, dans un premier temps, dans sa séance du 11 décembre 2014, en prend connaissance. Il appartiendra alors aux prochaines autorités, élues pour la période 2015-2018 de décider des suites à donner aux propositions de la commission ».

Lors du Conseil de ville du 5 février 2015, le Conseil municipal vous a soumis la première partie de ses réflexions permettant d'arrêter l'organisation structurelle de la Municipalité en 7 départements et d'adapter en conséquence le Règlement des commissions permanentes à la nouvelle organisation. Cette première étape avait été validée unanimement par le Conseil de ville.

Comme annoncé et afin d'arrêter les derniers changements organisationnels, le Conseil municipal vous présente aujourd'hui la deuxième et dernière étape avec l'adaptation de la réglementation liée au personnel communal.

Les tâches confiées aux différents services municipaux évoluent rapidement et leur complexité nécessite des collaborateurs toujours plus spécialisés et polyvalents.

Il est donc indispensable d'envisager une approche plus transversale du fonctionnement de l'administration, en poursuivant le décloisonnement des services et en développant les collaborations entre les différents départements.

La composante déterminante de tout changement repose en premier lieu sur des collaborateurs motivés et compétents. Leur engagement est essentiel à la réussite des nombreux projets qui nous attendent. Le Conseil municipal, en tant qu'employeur, entend ainsi mener une politique du personnel transparente et équitable en offrant des conditions de travail attractives qui mettront en valeur les compétences et l'esprit d'initiative de chacun et qui tient à la fois compte des exigences fixées, du marché du travail et des performances.

L'évolution générale des salaires dans le secteur privé et, de plus en plus souvent aussi, dans les administrations publiques exige une souplesse accrue. A l'avenir, ce processus sera facilité par le nouveau statut du personnel communal.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau statut sur le personnel au 1^{er} juillet 2016, la Municipalité de Saint-Imier disposerait d'un instrument moderne qui lui permettra, ces prochaines

années, d'appliquer une politique salariale progressiste et souple et de mieux tenir compte encore des performances individuelles de chacune et de chacun.

Les principales modifications du nouveau statut du personnel communal :

- **Commission du personnel (Art. 4)**
La commission du personnel sera désormais composée de 7 à 9 membres représentant équitablement l'ensemble des services communaux. Il est précisé l'incompatibilité pour les chefs de service de siéger au sein de la commission du personnel. La commission du personnel représente les intérêts du personnel auprès du Conseil municipal et peut proposer des améliorations.
- **Conférence des chefs de service (Art. 5)**
La conférence des chefs de service est chargée de la mise en application des directives émises en matière de politique du personnel. De même, elle fait des propositions concernant la gestion et la formation continue du personnel communal. La nouvelle législation précise également mieux la notion de chefs de service.
- **Bureau des ressources humaines (Art. 6)**
Afin de répondre à la préoccupation exprimées de mener une politique du personnel cohérente et rationnelle ainsi que de définir des lignes de conduite uniformes au sein de l'administration, un bureau des ressources humaines voit le jour avec cette nouvelle réglementation et remplacera l'ancienne commission paritaire. Composé du maire, du chancelier et de l'administrateur des finances, ce bureau sera notamment chargé de préavisier au Conseil municipal les différents sujets en lien avec le personnel communal. Si le sujet l'exige, les chefs de département et de service concernés participeront aux séances.
- **Congé paternité, d'adoption (Art. 40) et congé maternité (Art. 42)**
La nouvelle législation du personnel prévoit l'introduction d'un congé paternité ainsi qu'un congé d'adoption de deux semaines. En outre, le congé maternité passe de 14 semaines à 16 semaines, indemnisé à 100% du degré d'occupation.
- **Vacances durant l'apprentissage (Art. 46)**
Les apprentis âgés de plus de 20 ans bénéficieront désormais également de 27 jours de vacances contre 25 actuellement.
- **Suppléance prolongé (Art. 47)**
En cas de suppléance supérieure à 30 jours ouvrables, les agents seraient indemnisés par une allocation dont le montant et les modalités sont fixés par le Conseil municipal.
- **Politique de rémunération et schéma de classification (Art. 50 à 54)**
La politique de rémunération s'appuiera sur trois axes différents que sont le renchérissement, la valorisation de l'expérience et la valorisation de la performance. Les principes détaillés figurent dans un document intitulé « Politique salariale de la Municipalité de Saint-Imier ».
La nouvelle organisation nécessite donc une adaptation des fonctions et classes de traitement, basé sur les responsabilités, la formation, la dimension du poste et les exigences particulières. En outre, cette nouvelle classification du personnel introduit un salaire minimum supérieur à 4'000 francs par mois au sein de l'administration municipale pour un poste à 100% (Annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier).
Afin de contenir la masse salariale, le traitement acquis dans l'ancien système de rémunération sera repris nominalement lors du transfert dans la classe de traitement correspondant au poste selon le nouveau système de rémunération. L'arrondi se fera à l'échelon supérieur. En raison de la suppression des plus petites classes de traitement (CT 7), les plus petits salaires se verront revalorisés en raison du transfert dans une

classe de traitement supérieure. De plus, certaines revalorisations salariales individuelles liées à de nouvelles tâches et responsabilités devraient se traduire par une répercussion financière sur les comptes communaux. L'accroissement total des salaires est estimé à quelques 34'000 francs, soit 0.67% de la masse salariale totale actuelle.

- **Allocation de résidence (Art. 57)**

Le nouveau statut prévoit le versement d'une allocation de résidence aux collaborateurs domiciliés à Saint-Imier. Cette allocation peut varier entre 60 et 180 francs par mois. Pour l'année 2016, le Conseil municipal propose de fixer cette allocation mensuelle à 60 francs. Le coût de cette mesure représente une dépense supplémentaire annuelle de l'ordre de CHF 34'000.—.

- **Prime de fidélité (Art. 63)**

Le personnel communal, lorsqu'il a accompli 15 ans de service aura droit au versement d'une prime de fidélité équivalente à la moitié de son traitement mensuel brut puis ensuite une prime complète tous les 5 ans. Actuellement, une première prime est versée dès 20 ans de service.

- **Création d'un nouveau département « administration générale et police » (Art. 67)**

La mise en œuvre du nouveau statut concrétise également, dans ses dispositions transitoires et finales, la création du département « administration générale et police » au 1^{er} juillet 2016. Ce département sera composé du contrôle des habitants, des impôts et de la police administrative. En cas d'acceptation, un poste de chef de service sera mis au concours avec priorité à une candidature interne. Une évaluation détaillée des places de travail a d'ores et déjà été réalisée par l'association des Cadres des communes bernoises (CCB) afin de définir les nouveaux descriptifs de fonction. Cette modification structurelle devrait se traduire par un coût annuel maximum de CHF 9'000.—.

S'il appartient à votre autorité d'approuver le statut du personnel communal de Saint-Imier, le Conseil municipal, par transparence, vous soumet également en annexe et pour information les modifications qu'il souhaite apporter à l'organisation interne ainsi que la nouvelle réglementation (Ordonnance du Conseil municipal sur l'horaire variable, la gestion du temps de travail ainsi que sur le service de permanence), qui remplacera les anciennes directives, ordonnances et règlements liés au personnel communal.

Le Conseil municipal souhaite finalement profiter de cette réorganisation pour regrouper les différentes entités indépendantes sous la responsabilité d'un chef de service. En dehors des mutations évoquées supra, le changement le plus fondamental interviendrait au sein du département de l'action sociale qui regrouperait alors sous la même responsabilité, le service social, l'agence AVS, le programme d'occupation POIAS, l'Espace Jeunesse d'Erguël, la plateforme prévention ainsi que la politique du 3^e âge. Ce regroupement permettrait une meilleure synergie entre les différents partenaires ainsi qu'une meilleure coordination de l'action sociale avec des bénéfices pour l'ensemble de la collectivité par la mise en œuvre d'actions préventives notamment. Cette nouvelle organisation se traduirait quant à elle par une charge supplémentaire, malheureusement non prise en compte en l'état à la compensation des charges par le canton, estimée à 35'000 francs par an.

Finalement, la nouvelle ordonnance sur l'horaire variable, la gestion du temps de travail ainsi que sur le service de permanence améliore, elle aussi, considérablement les conditions de travail du personnel communal avec, entre autre, la mise en œuvre d'un compte épargne temps (CET), une plus grande flexibilité dans la gestion du temps de travail ainsi qu'une uniformisation de la gestion du personnel entre les différents services.

Un tableau récapitulatif des changements avec l'estimation des conséquences financières pour la Municipalité est présenté dans la documentation. En conséquence, le Conseil municipal rend attentif qu'en acceptant cette réorganisation, le Conseil de ville accepte

tacitement une adaptation de la masse salariale totale de 55'000 francs au maximum dans les comptes 2016. Le budget 2017 sera quant à lui établi en tenant compte de ces modifications.

En se basant sur le préavis ainsi que le projet de Statut du personnel communal de Saint-Imier émis par la commission temporaire de révision du statut du personnel de Saint-Imier, sur les préavis unanimes de la commission des finances ainsi que sur la prise de position de la commission du personnel, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver le nouveau Statut du personnel communal de Saint-Imier ainsi que les effets financiers et organisationnels liés à sa mise en œuvre.

Ouverture de la discussion :

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais d'abord passer en revue le rapport par groupe de 10 articles. Je donnerai la parole aux intervenants en fonction du numéro de l'article pour lequel ils ont des commentaires à faire. Ensuite, j'ouvrirai une discussion générale, puis le rapport sera soumis au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Si ce n'est pas le cas, nous pouvons commencer avec les articles 1 à 10."

...Le statut du personnel communal de Saint-Imier est passé en revue...

Mme Talika Gerber, PLR : "Page 21, art. 48, al. 1. Nous vous proposons de modifier le terme "caporal" par "sous-officier". Art. 48, al. 1 : "Les agent(e)s touchent intégralement leur traitement durant l'école de recrue et de **sous-officier**, le service civil, les cours de répétition et les cours spéciaux obligatoires, l'inspection militaire et les cours obligatoires de la protection civile"."

Au vote, la proposition du parti libéral radical est acceptée à l'unanimité.

Mme Talika Gerber, PLR : "En préambule, nous souhaitons juste signaler que à l'art. 11, al. 6, celui-ci fait référence à l'art. 37, hors, cet article concerne l'ancien statut du personnel. Il serait peut-être judicieux de revoir l'ensemble de cette Ordonnance avant sa mise en application. Le 6 décembre 2012 notre conseil donnait un préavis positif pour une variante à 7 départements qui était le premier jalon qui devait nous amener à la votation de ce soir. La deuxième étape a été les modifications que nous avons apportées l'année dernière au règlement des commissions permanentes et ce soir c'est la dernière étape préconisée par la commission temporaire de révision du statut du personnel soit la modification dudit règlement. Au travers de la différente documentation qui nous a été transmise, quelques éléments méritent d'être mis en avant :

- Le bureau des ressources humaines. La commune peut être considérée comme une petite entreprise et comme par le passé nous avons toujours soutenue la création d'un tel bureau ce qui déchargerait les commissions de cette fonction et qui permettrait aux futurs candidats à un poste de ne pas se retrouver devant une dizaine de personnes ce qui peut être déstabilisant.
- L'introduction d'un congé paternité répond à un besoin sociétal et permettra au futur père de profiter des premières semaines du nouveau-né.
- L'introduction d'une politique de rémunération permettra à la commune de disposer d'une échelle de salaire et de devenir un employé concurrentiel face au monde privé. De plus,

l'introduction de l'allocation de résidence devrait être un vecteur de motivation pour venir s'installer à Saint-Imier pour les employés.

- Le dernier point qui mérite d'être soulevé est la création d'un nouveau département administration générale et police, ce qui permettra de mettre en œuvre des synergies entre les 3 services qui le composeront.

Pour résumer, le groupe PLR tient à souligner le bon travail qui avait été effectué par la commission temporaire à l'époque et par la commission du personnel qui a travaillé avec le Conseil municipal pour aboutir au règlement qui nous est soumis ce soir. Pour toutes ces raisons et à l'unanimité des membres, le groupe PLR approuve le règlement du statut du personnel."

M. Claude Alain Tanner, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance du rapport établi par le Conseil municipal au sujet de la réorganisation de l'administration communale et du nouveau statut du personnel. Alors que de nombreux secteurs de l'économie suisse, dont notamment les branches exportatrices, souffrent en ce premier semestre 2016 au point de devoir procéder malheureusement à des licenciements économiques, nous constatons avec satisfaction que les perspectives ne sont pas aussi sombres au sein de l'administration communale. Les employés communaux peuvent se réjouir de bénéficier d'un statut du personnel attractif, d'avantages sociaux intéressants et prochainement d'une indemnité de résidence pour ceux qui sont domiciliés à Saint-Imier. Nous saluons les modifications apportées au statut du personnel communal et remercions le maire pour son implication dans ce volumineux dossier. Parmi les principales nouveautés, nous relevons, avec plaisir, la création d'un bureau des ressources humaines en remplacement de la commission paritaire. En sus de décharger les commissions dans le cadre de la nomination du personnel, il permettra de mener une politique rationnelle en uniformisant la gestion du personnel entre les différents services. Au vu de ce qui précède, la fraction Alternative régionale et communale approuve, à l'unanimité, le nouveau statut du personnel communal de Saint-Imier ainsi que les effets financiers et organisationnels liés à sa mise en œuvre. Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier le personnel communal pour la qualité du travail qu'il fournit, au quotidien, pour le bien-être et les besoins de la population imérienne."

Mme Jessica Haenni, PS : "Nous y voilà, la révision tant attendue sur le statut du personnel est enfin sur les rails. Le parti socialiste est ravi de constater que de belles avancées sociales ont été mises en place et cela, à moindre coût. D'ailleurs, il aurait fallu être un peu naïf pour croire que ces changements ne coûteraient rien. Ces avancées sont bel et bien là et nous nous réjouissons des retombées positives qu'elles pourront avoir sur la bonne marche des différents services. Nous souhaitons également souligner que la création d'un service avec plusieurs entités sociales sous un même chapeau, nous a enthousiasmés. Bien que ce soit une nouvelle forme d'organisation et qu'il faille lui laisser le temps d'être fonctionnelle, nous espérons sincèrement qu'elle permette de donner un souffle nouveau et plein d'énergies aux programmes de réinsertion. Sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Cette révision globale ne constitue qu'un début et nous nous réjouissons d'ores et déjà de voir le projet grandir à bon rythme au fil du temps. Notre fraction approuve les modifications proposées quant à la révision du personnel communal de Saint-Imier."

Au vote, le statut du personnel communal de Saint-Imier est accepté à l'unanimité.

8. Crédit d'engagement de CHF 350'000.—, figurant au budget des investissements en 2016 et 2017, pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable à la rue de la Fourchaux – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Agées de plus de 60 ans et de diamètre insuffisant pour desservir convenablement le quartier de la Fourchaux, les conduites en fonte grise de 100 mm doivent être renouvelées et leurs diamètres augmentés.

En effet, alors qu'un premier secteur avait d'ores et déjà été rénové en 2012, plus de 20 fuites ont été dénombrées ces dernières années en amont ou en aval de la conduite concernée. En outre, les travaux devront permettre de raccorder cette dernière à la nouvelle conduite de liaison qui reliera la rue de la Clef au nouveau réservoir de l'Hôpital (projet EAU-Vallon).

Comme à l'habitude, la planification des différentes interventions de renouvellement permettra de bénéficier de synergies non négligeables avec les mesures de modernisation du réseau électrique et de l'éclairage public prévues dans ce quartier et financées par le budget de fonctionnement du service de l'électricité.

Afin de permettre la réalisation de ce chantier après la pause estivale, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'équipement, et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier en 2016 et 2017.

Ouverture de la discussion :

M. Reynald Krähenbühl, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance du rapport établi par le Conseil municipal au sujet du crédit d'engagement de CHF 350'000.- pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable à la Rue de la Fourchaux. Il ressort en effet que les conduites d'eau potable actuelles sont âgées de plus de 60 ans et que leur diamètre est insuffisant pour desservir confortablement le quartier de la Fourchaux. Compte tenu de ce qui précède, la fraction ARC accepte à l'unanimité la libération du crédit d'engagement de 250'000.- prévu au plan financier de 2016, dont 100'000.- planifiés pour 2017, soit un total de 350'000.-, dans le but de pouvoir entamer les travaux après les vacances d'été."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Le rapport du Conseil municipal concernant la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable à la Rue de la Fourchaux. Comme écrit dans le rapport ces conduites démontrent plusieurs défauts : fuites, âge, matière et diamètre. En outre cette conduite sera adaptée aux besoins actuels. Elle sera raccordée au nouveau réservoir de l'Hôpital. Pour ces différentes raisons, la fraction PLR approuve ce crédit de CHF 350'000.-."

M. Gerolamo Pepe, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance du rapport du chef de l'équipement relatif à la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable à la Rue de la Fourchaux. Les conduites, âgées de plus de 60 ans, doivent impérativement être renouvelées et leurs diamètres augmentés afin de desservir convenablement le quartier. A l'unanimité, elle approuve un crédit d'engagement de CHF 350'000.- financé par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 350'000.-, figurant au budget des investissements en 2016 et 2017, pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable à la rue de la Fourchaux, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

9. Crédit d'engagement de CHF 400'000.—, figurant au budget des investissements suite au décalage ultérieur des travaux prévus à la rue de Tivoli, pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de tubes électriques à la rue Champs de la Pelle – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Comme pour le crédit précédent, la conduite d'eau potable de la rue Champs de la Pelle est vétuste et plusieurs fuites ont aussi été recensées ces dernières années (11 précisément) sur un tronçon de 300 mètres.

Planifiés initialement à la rue Tivoli en 2016 et 2017 dans le cadre du plan financier, il est proposé de reporter les travaux sur cette rue afin d'allouer prioritairement nos ressources au secteur Champs de la Pelle en raison des récentes fuites d'eau durant le dernier hiver.

Afin de bénéficier de synergies entre les différentes interventions et afin de limiter au maximum les nuisances aux riverains, il est proposé en toute logique de réaffecter également au secteur Champs de la Pelle le montant de CHF 200'000.— prévu au plan financier en 2016 pour la modernisation du réseau électrique de la rue de Tivoli.

Les travaux d'assainissement de la rue de Tivoli restent cependant d'actualité et feront l'objet d'une nouvelle analyse dans le cadre de la planification des investissements futurs.

Afin de permettre la réalisation de ce chantier également après la pause estivale, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'équipement, et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.—, financé par autofinancement, et prévu au plan financier en 2016 et 2017.

Ouverture de la discussion :

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance du dossier pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau et de tubes électriques à la Rue Champs de la Pelle. Vue les récentes fuites à répétitions dans ce secteur, la rénovation rapide de ces conduites est inévitable. Le parti rend cependant attentif que la Rue Tivoli pose également passablement de problèmes et que nous ne pourrions pas repousser ces travaux encore longtemps ! Le parti libéral radical accepte donc à l'unanimité de libérer le crédit d'engagement de CHF 400'000.- qui sera financé par autofinancement et qui est prévu au plan financier en 2016-2017."

Mme Morgane Leblois, ARC : "Notre fraction a étudié attentivement le rapport du Conseil Municipal, ainsi que celui du chef du Service de l'équipement, et approuve à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 400'000.- financé par autofinancement, pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de tubes électriques à la Rue Champs de la Pelle."

M. Gerolamo Pepe, PS : "A la suite des récentes fuites dénombrées ces dernières années sur la Rue Champs de la Pelle, l'assainissement des conduites d'eau potable nous paraît tout aussi nécessaire qu'à la Rue de la Fourchaux. La fraction socialiste accepte donc le crédit d'engagement de CHF 400'000.-, figurant au budget des investissements suite au décalage ultérieur des travaux prévus à la Rue de Tivoli et financé par autofinancement,

pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de tubes électriques à la Rue Champs de la Pelle."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 400'000.-, figurant au budget des investissements suite au décalage ultérieur des travaux prévus à la rue de Tivoli, pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de tubes électriques à la rue Champs de la Pelle, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

10. Crédit d'engagement de CHF 500'000.—, figurant au budget des investissements en 2016 et 2017, subventionné à hauteur de CHF 304'880.— au maximum, pour l'assainissement de la Montagne du Droit, partie à l'est du funiculaire – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport du chef du Service de l'urbanisme et de la Mobilité concernant l'objet cité en titre.

La Montagne du Droit, sise sur le versant nord du Vallon de Saint-Imier, est traversée, dans sa partie supérieure, par un banc rocheux qui présente un danger de chutes de pierres pour les voies de communication et les bâtiments situés en contrebas.

La route de Mont Soleil qui traverse la forêt du Droit de Saint-Imier est régulièrement affectée par des chutes de pierres.

Trois filets de protection contre les chutes de pierres (mesures techniques) ont déjà été construits à l'ouest du funiculaire de Mont Soleil en 2005. En outre, des purges de la paroi rocheuse et des minages supplémentaires ont été effectués en 2007.

Parallèlement, des mesures forestières sont régulièrement réalisées par les services forestiers de la Bourgeoisie de Saint-Imier afin de disposer des arbres en travers de la pente pour entraver les blocs de pierre en mouvement.

L'événement du 13 avril 2016 dans lequel un bloc de pierre d'un poids estimé à plus de 2 tonnes s'est détaché d'un banc rocheux en amont de la route de Mont-Soleil démontre que ces mesures sont pour l'heure insuffisantes.

Si l'incident n'a fort heureusement pas fait de victime, le Conseil municipal estime qu'il est urgent de mettre en œuvre des mesures d'assainissement sur le tronçon situé en Est de la voie du funiculaire, au-dessus de la route de Mont-Soleil.

Une étude du bureau Impuls AG, finalisée en 2014 déjà, propose différentes mesures de protection (purge, minage et poursuite de la pose de filets initiée en 2001) pour le secteur concerné. Pour ce faire, un montant de CHF 500'000.— a été inscrit au plan financier (300'000.00 en 2016 et 200'000.00 en 2017).

Le Canton subventionne ces travaux à hauteur de 74% des coûts déterminants de CHF 412'000.— et garantit ainsi sa participation financière à CHF 304'880.— au maximum, le solde étant à la charge de la Municipalité.

Afin d'assurer la sécurité de la population et des usagers de la route, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'urbanisme et de la mobilité, et de la Commission des finances, recommande au Conseil de

ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 500'000.—, financé par autofinancement, et figurant au plan financier en 2016 et 2017.

Ouverture de la discussion :

Mme Aurélie Juilleret, ARC : "La chute d'un bloc de pierre de plus de 2 tonnes en amont de la route de Mont-Soleil il y a 2 mois maintenant démontre que les mesures prises pour entraver les mouvements de blocs de pierre sont actuellement insuffisantes. En effet, un banc rocheux sur le versant Nord du Vallon de Saint-Imier peut présenter un danger pour les voies de communications et les bâtiments situés en contrebas. Afin d'améliorer la sécurité de la population, la fraction Alternative régionale et communale approuve donc la libération d'un crédit d'engagement de CHF 500'000.-, financé par autofinancement et figurant au plan financier 2016 et 2017."

M. Cornelio Fontana, PLR : "La fraction radicale a pris connaissance avec intérêt du rapport du responsable de l'urbanisme et des rapports annexés. Les données sont claires et on peut conclure que nous avons une fâcheuse tendance à négliger les lois de la nature. Celles-ci ont un coût si l'on veut vivre en sécurité et il faut l'assumer. Le parti libéral radical donne évidemment son accord au crédit demandé. Le parti libéral radical demande qu'une étude soit réalisée et chiffrée sur toute la face Nord, depuis l'hôpital jusqu'au Champ-Meusel, afin que la Cité soit sécurisée dans son ensemble et dans les meilleurs délais. Nous demandons également que des mesures urgentes et/ou complémentaires nécessaires puissent être décidées par les responsables du groupe de sécurité avec le Conseil municipal, sans devoir repasser par toutes les procédures habituelles. Nous rappelons que les éléments naturels ne connaissent pas les diktats administratifs et agissent quand ils veulent et comme ils veulent. A nous d'avoir la capacité d'anticipation et de réaction adéquate."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Au vu de la chute d'un bloc de pierre de plus de 2 tonnes, la fraction socialiste est d'avis que la sécurité des usagers de la route et des chemins reliant Mont-Soleil à Saint-Imier justifie largement les mesures d'assainissement proposées par le Conseil municipal. Elle accepte donc le crédit d'engagement de CHF 500'000.- figurant au budget des investissements en 2016 et 2017, subventionné à hauteur de CHF 304'880.- au maximum/et financé par autofinancement, pour l'assainissement de la Montagne du Droit, partie à l'est du funiculaire."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 500'000.-, figurant au budget des investissements en 2016 et 2017, subventionné à hauteur de CHF 304'880.- au maximum, pour l'assainissement de la Montagne du Droit, partie à l'est du funiculaire, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

11. Autorisation pour les élèves de Saint-Imier de suivre la filière bilingue des gymnases biennois : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le canton de Berne est le seul canton de Suisse à connaître plusieurs modèles d'organisation pour la première année de la formation gymnasiale, raison pour laquelle, nous vous remettons en annexe la documentation reçues de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne avec pour objectif d'unifier la formation gymnasiale.

Le Conseil municipal souhaite rappeler que le projet qui vous est présenté vise avant tout à sauver la filière gymnasiale bilingue, actuellement en perte de vitesse auprès des élèves alémaniques.

Les cantons romands ont adopté le plan d'études HarmoS qui prévoit un deuxième cycle sur trois ans dans des classes d'écoles secondaires. Bien que cette spécificité romande ait été reconnue par le canton de Berne et soit ancrée dans la loi, il est aujourd'hui demandé aux communes francophones d'autoriser, par voie de convention, une exception contraire au plan d'étude romand (PER).

Le Conseil municipal a donc pris acte avec regret de la décision du 17 mars 2016 de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne (DIP) d'imposer un nouveau modèle de filière gymnasiale bilingue de type Quarta alémanique aux communes du Jura bernois dès la rentrée 2017, tout en donnant l'illusion de leur laisser le choix, ce qui n'est pas le cas.

De plus, le Conseil municipal regrette vivement les pressions et les mesures protectionnistes que la DIP utilise dans ce dossier en décidant parallèlement de ne plus autoriser les élèves du Haut-Vallon à suivre la filière bilingue français-allemand du Lycée Blaise-Cendrars à la Chaux-de-Fonds dès août 2018. L'exécutif imérien déplore que les élèves de Saint-Imier désireux d'obtenir une maturité bilingue n'aient plus la possibilité de choisir librement entre Bienne et La Chaux-de-Fonds, alors que le Lycée Blaise-Cendrars est situé à 15 minutes de train de Saint-Imier.

Au risque de prendre en otage les élèves qui souhaiteraient suivre une filière bilingue à Bienne, il apparaît, à la Commission des finances, à la Commission scolaire de l'école secondaire ainsi qu'au Conseil municipal, qu'il n'y a d'autre choix que d'accepter la signature de la convention proposée par le canton de Berne et donc d'autoriser nos jeunes à suivre la formation bilingue au Gymnase de Bienne. Reste à définir selon quelles modalités : à l'issue de la 10^e H (var. 1) ou de la 11^e H (var. 2).

En résumé, le canton propose les trois possibilités suivantes :

Possibilités	Arguments, remarques et commentaires
<p><u>Variante 1 :</u> Autoriser les élèves de la commune à fréquenter la filière bilingue à l'issue de la 10^e H</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence aux autres voies de formation : formation professionnelle, maturités professionnelles bilingues, ... (voir lettre du Conseil d'école du ceff) ; • Egalité de traitement au sein de la même classe d'école ; • Fragilisation des écoles secondaires ; • Pas conforme aux principes du PER (HarmoS) ; • Prise en charge d'un écolage supplémentaire pour chaque élève (env. CHF 8'000.— + frais de transports), sans diminution des coûts de l'école secondaire de Saint-Imier (paiement à double) ; • Les écolages refacturés aux communes de Renan et Sonvilier pour des élèves qui quitteraient l'école secondaire en fin de 10^e H seraient simplement perdus et donc à charge de Saint-Imier. <p>→ Coûts annuels supplémentaires entre CHF 30'000.— et 50'000.— (écolages supplémentaires + perte des écolages des communes voisines)</p>
<p><u>Variante 2 :</u> Autoriser les élèves de la commune à fréquenter la filière bilingue à l'issue de la 11^e H</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes filières du secondaire II (formation professionnelle, gymnases, ...) sont sur un même pied d'égalité ; • Aucune répercussion sur l'école secondaire et les classes de 11^e H ; • Les principes du PER sont respectés (HarmoS) ; • Pour autant que les communes partenaires suivent cette même pratique, les écolages refacturés aux communes de

	<p>Renan et Sonvilier ne sont pas modifiés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Municipalité doit tout de même supporter financièrement la première année gymnasiale bilingue alors que l'élève a suivi l'ensemble de son cursus scolaire obligatoire (paiement à double) ! • Les études en filières bilingues sont prolongées d'une année (4 ans) par rapport aux autres filières gymnasiales (3 ans). <p>→ Coûts annuels supplémentaires estimés à CHF 30'000.—</p>
<p><u>Variante 3 :</u> Ne pas autoriser la fréquentation de la filière bilingue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune répercussion sur le fonctionnement actuel ; • Les élèves ne peuvent plus suivre la filière bilingue FR/ALL de la Chaux-de-Fonds (décision de la DIP) ; • Les élèves ne peuvent pas suivre la filière bilingue FR/ALL de Bienne (si pas de convention signée) <p>→ Pas d'incidences financières pour la commune mais prise des élèves en otage dans un conflit politique !!</p>

Conformément à l'avis de droit sollicité auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), il apparaît que le Conseil municipal est l'autorité compétente pour signer une convention. Toutefois, si la convention implique des dépenses pour la commune, le Conseil municipal ne peut la signer que si l'organe compétent a voté le crédit y relatif.

La signature d'une telle convention au sujet de la fréquentation de la filière gymnasiale bilingue (variante 1 ou 2) aura des répercussions financières pour la commune (dépense périodique). Il s'agit donc, selon le service des affaires communales, de tenir compte de la dépense maximale à laquelle la commune pourrait être confrontée, soit env. 3 élèves (estimation) par année, multiplié par 10 ans. Le crédit est donc de la compétence du Conseil de ville, conformément à l'art. 44, alinéa 1, lettre b du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier.

Conscient que l'intérêt de l'élève ne doit pas être négligé dans les réflexions en cours, le Conseil municipal, sur préavis de la Commission d'école secondaire et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la signature d'une convention avec la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Si la Commission des finances estime unanimement que les coûts des variantes 1 et 2 sont identiques pour la commune en ce qui concerne les élèves de Saint-Imier (nous n'avons pas d'influence sur les décisions des communes de Sonvilier et Renan), la Commission de l'école secondaire propose quant à elle, à une large majorité, de retenir la variante 2, soit la possibilité pour les élèves de la commune de fréquenter la filière bilingue à l'issue de la 11^e H, tout en refusant de libérer prématurément les élèves de Saint-Imier à l'issue de la 10H.

Le Conseil municipal, sur préavis des commissions concernées, a ainsi de guerre lasse accepté de proposer à votre autorité d'autoriser les élèves de Saint-Imier à suivre la filière bilingue une fois leur scolarité obligatoire achevée, tout en déplorant que la commune ait néanmoins à supporter les frais d'écolage.

Ce refus de libérer les élèves à la fin de leur 10^e année s'appuie sur le respect du plan d'études romand (PER) appliqué dans le cadre du concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HARMOS) qui prévoit un deuxième cycle sur trois ans dans des classes d'écoles secondaires. Le départ anticipé d'élèves, même s'ils sont pour l'heure statistiquement peu nombreux, fragilisera indubitablement ce type d'établissement et ce malgré les mesures d'accompagnement prévues (limitation du risque

de fermeture de classes). Le Conseil municipal et les commissions concernées montrent ainsi leur soutien à leur établissement scolaire, au corps enseignant du secondaire I et aux écoles professionnelles. A noter que le Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) proposera dès la rentrée scolaire 2016 une filière de maturité professionnelle bilingue qui souffrirait alors d'une concurrence déloyale vis-à-vis du gymnase et perdrait vraisemblablement des élèves potentiels si la filière bilingue gymnasiale était instaurée dès la 11^{ème} H. Cette situation nuirait ainsi grandement au développement d'une formation professionnelle de haute qualité dans notre région industrielle.

Finalement, des motifs financiers non négligeables viennent également se greffer à ces raisons. En effet, les communes devraient assumer, en plus des coûts inchangés des écoles secondaires, un écolage pour chaque élève désireux de suivre cette formation bilingue. En outre, en fonction des décisions des communes partenaires (Renan et Sonvilier), l'écolage perçu par les écoles secondaires pour les élèves des villages voisins serait simplement perdu pour chaque élève souhaitant fréquenter la 11^{ème} année au gymnase, dont l'écolage est, qui plus est, moins élevé. Cette situation reporterait alors l'entier du risque financier sur les communes disposant d'une école secondaire - comme c'est le cas pour Saint-Imier - et risquerait de provoquer un obstacle dans le cadre des démarches actuelles de rapprochement entre écoles.

Cette décision se caractérise, une nouvelle fois, par un transfert de charges du canton vers les communes-sièges en reportant les coûts de la première année du gymnase bilingue sur les communes alors qu'ils étaient jusqu'ici supportés par le canton. Il s'agit d'une nouvelle charge pour les communes selon la Loi sur la péréquation financière (LPFC). Le Conseil municipal et la Commission des finances demandent instamment au canton de revoir la liste des communes-centres bénéficiaires de l'art. 14 LPFC, qui engloberait notamment la Municipalité de Saint-Imier.

Ouverture de la discussion :

Mme Morgane Leblois, ARC : La Direction de l'instruction publique du canton de Berne souhaite imposer un nouveau système de filière gymnasiale bilingue de type Quarta alémanique à toutes les communes francophones du Jura bernois et ce, dès la rentrée 2017-2018. Il s'agit en fait de la fréquentation du gymnase de Bienne à l'issue de la 10^{ème} Harmos, même si cette mesure est contraire à ce que prévoit le PER (plan d'étude romand). A noter également que la DIP envisage d'interdire la filière bilingue proposée par le Lycée Blaise Cendrars à La Chaux-de-Fonds dès 2018. La Convention entre les communes francophones et le canton peut être signée selon 3 modalités; de manière très résumée :

- La variante 1 : autoriser les élèves à fréquenter la filière bilingue à l'issue de la 10^{ème} H.
- La variante 2 : autoriser les élèves à fréquenter cette même filière à l'issue de la 11^{ème} H.
- Et la variante 3 : ne pas autoriser les élèves à suivre la filière bilingue.

La dernière proposition représente une prise en otage des élèves dans un conflit politique. Parmi les deux autres modalités possibles, la variante 2 éviterait un démantèlement de notre Ecole secondaire et indirectement également des filières professionnelles locales du secondaire II. Parmi les trois propositions de la DIP, c'est celle qui semble la moins dommageable pour les institutions de la région et pour les élèves. Il faut relever qu'il s'agirait d'une concurrence déloyale pour le ceff qui propose des maturités professionnelles et une filière multilingue. Toutefois, même si cette variante semble rencontrer l'adhésion d'une majorité, la fraction Alternative régionale et communale a choisi de donner la liberté de vote."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Pour notre fraction, l'intérêt des élèves est primordial, or la proposition du Conseil municipal revient à faire perdre une année d'étude à certains de nos

élèves qui sont pris en otage pour des enjeux qui n'ont rien à voir avec la question principale. Tout d'abord, il faut savoir qu'en Suisse romande, il y a d'autres exemples de filières bilingues en immersion. Dans le Jura, une filière de ce type a été mise en place avec le canton de Bâle. Les élèves quittent l'école en fin de 10H. Là-bas, on a compris que l'enseignement en immersion, c'est forcément travailler avec l'autre région linguistique et qu'on ne peut donc pas se limiter à considérer uniquement le Plan d'Etude Romand. Un autre point est à relever ici ce soir : on accepte que les élèves quittent l'école secondaire de Saint-Imier en fin de 10H dans le cadre de l'encouragement des talents sportifs, on ne dit pas que cela nuit à l'enseignement en 11H alors que cet argument est utilisé en parlant de la filière bilingue en immersion. Nous constatons aussi que le rapport du Conseil municipal est incomplet : la position du CJB n'est pas évoquée, ni celle des autres communes du Jura bernois qui acceptent le départ des élèves après la 10H. Et à ce sujet, quelles sont les positions des conseils communaux de Sonvilier et de Renan faisant partie du même cercle scolaire ? S'il y avait inégalité de traitement des élèves d'un même cercle scolaire et donc inégalité de traitement au sein d'une même classe à l'Ecole secondaire de Saint-Imier, comment on générerait cette différence ? Qui sommes-nous donc pour imposer une année d'études supplémentaire aux élèves d'ici concernés ? N'est-ce pas l'intérêt de l'enfant qui prime car c'est de son avenir professionnel dont il s'agit ? Est-ce que cet enfant suivra cette filière en immersion après la 11H s'il apprend que ses camarades suivant une autre filière bilingue termineront une année plus tôt ? En effet, les autres élèves de section pré-gymnasiale pourront eux faire une maturité professionnelle bilingue en 3 ans. Qui parle de concurrence déloyale ? Nos jeunes ont la chance de pouvoir bénéficier d'un large panel de formations. Aujourd'hui, celle ou celui qui souhaite suivre une voie professionnelle, technique par exemple, a l'opportunité d'aller au ceff, celui ou celle qui souhaite plutôt faire du droit ou devenir médecin peut aller au gymnase en suivant une voie académique. Parmi les choix qui s'offrent à eux, il y a aussi celui de suivre des formations bilingues avec ou sans immersion. Le sujet de ce soir, ce n'est pas LA formation bilingue mais la formation bilingue EN IMMERSION. Ne faisons pas l'amalgame s'il vous plaît ! Les deux formations ne sont pas comparables :

- Dans une structure bilingue, l'immersion est peu développée et cela nécessite le plus souvent un stage linguistique à l'étranger. Elle existe par exemple dans les villes qui ne sont pas bilingues et il n'est pas question de remettre en cause l'existence de cette formation qui est toujours mieux que rien !
- La structure bilingue en immersion est le système qui apporte les meilleurs résultats d'après les dernières recherches sur l'apprentissage des langues. Non seulement l'enseignant donne les cours dans sa langue maternelle mais en plus, il y a mixité entre les élèves romands et alémaniques. C'est ceci qui est proposé dans la ville bilingue de Biel/Bienne et que défend M. Pulver, une formation "béton" pour nos élèves du canton de Berne, celle qui apporte les meilleurs résultats. Nous avons le privilège d'habiter dans ce canton. Nous pouvons nous enrichir de la culture suisse-alémanique qui est à notre porte et cet avantage est partagé par nos voisins qui découvrent notre culture romande.

Ne mettons pas en péril cette filière en immersion en obligeant nos enfants à prolonger leur formation d'une année ! Ce soir, c'est l'intérêt de l'enfant qui compte avant tout. Pour la fraction socialiste, suite à toutes ces considérations, c'est une évidence que d'autoriser les élèves de Saint-Imier à quitter l'Ecole secondaire à la fin de la 10H pour suivre la filière bilingue en immersion au gymnase de Bienne.

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la fréquentation par les élèves de Saint-Imier de la filière bilingue des gymnases biennois et des différentes prises de position exprimées dans ledit message transmis à notre conseil. La fraction libéral radical demande conformément à l'art. 10, al. 7, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier le vote au bulletin secret.

Mme Elisabeth Beck, PS : "Avant que l'on prenne une décision, j'aimerais connaître la position des communes de Renan et Sonvilier car je crois savoir qu'une réponse a été donnée."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Les conseils municipaux de Renan et Sonvilier se sont prononcés pour laisser le libre choix à leurs élèves de quitter après la 10H."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Je vais intervenir à titre personnel. L'attitude de la Direction de l'Instruction publique est plus que discutable. L'interdiction d'accéder à la filière bilingue français-allemand du Lycée Blaise Cendrars en témoigne. Ce diktat est choquant. On ne peut pas dire, d'un côté, que l'offre du ceff n'est pas comparable à celle du Gymnase de Bienne en usant de l'argument de l'immersion et, de l'autre, barrer l'accès à une filière chaud-fonnière qui – elle non plus – n'est en rien comparable avec ce qui est proposé à Bienne. Il y a deux poids, deux mesures. C'est détestable. MAIS, car il y a un mais, je ne peux pas me résoudre à faire passer ces considérations d'ordre politique avant les intérêts de l'élève. Or, en acceptant la variante 2, on prolonge inéluctablement les études de celle ou celui qui aura choisi la filière bilingue de Bienne d'une année. Dit comme ça, une année ça peut paraître peu. Mais, c'est une année de plus dans des formations qui s'étendent de plus en plus en longueur. Faites les comptes ! 4 ans de gymnase + 3 ans de bachelor + 2 ans de master + éventuellement encore 2 ans de HEP... . Vous terminez vos études au mieux à 25 ans, voire à 27 ans. Et cela si tout se passe sans accroc. Glissez encore l'armée là au milieu et vous n'en finissez plus... . Au-delà du prolongement des études, il y a l'aspect social qui me gêne beaucoup. A partir de 25 ans, les parents ne touchent plus d'allocations familiales. Pour certaines familles, cela peut devenir problématique. En ce qui me concerne, ces deux raisons prennent le dessus sur toute autre considération. Je voterai donc en faveur de la variante 1."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je souhaite juste compléter certaines choses qui ont été dites par rapport au démantèlement de l'école secondaire. Comme vous l'avez lu, M. Bernhard Pulver explique que même si une classe est diminuée de 1 à 2 élèves en moyenne (les statistiques du Département de l'Instruction Publique, c'est 1 à 3) elle continuera d'exister malgré les quelques élèves qui partiront. Pour les élèves de section pré-gymnasiale qui resteront, c'est aussi un avantage car l'enseignant aura plus de temps pour chacun : ceci a aussi son importance. Il y a un autre élément à prendre en considération, c'est que le départ ne serait autorisé que pour cette filière en immersion et non pas pour les autres élèves. Il n'y a pas de risque que tout à coup tous les élèves des écoles secondaires du Jura bernois doivent aller au gymnase parce qu'ils sont en section pré-gymnasiale. Je trouve donc que c'est un peu fort de parler de démantèlement de l'école secondaire. Par ailleurs, on a parlé aussi des autres écoles. La maturité professionnelle bilingue durera 3 ans au contraire de celle en immersion à Bienne qui durera 4 ans. Pour celui qui veut obtenir la maturité académique après, il y a la passerelle Dubs qu'il peut faire en prolongeant effectivement sa formation d'une année. Mais pour cet élève, aller en maturité professionnelle d'abord, c'était son choix quand il est sorti de l'école secondaire. Par contre, si nous n'acceptons pas de laisser partir l'élève motivé à suivre la filière bilingue en immersion de 4 ans à l'issue de la 10H, ce n'est pas l'élève qui choisit, c'est nous qui le lui imposons."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je souhaite une suspension de séance."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Elle est accordée. 5 minutes de suspension de séance."

...Il est 20 h 26 suspension de séance...

...20 h 31 reprise de la séance...

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je souhaite encore dire quelque chose d'important dont j'ai connaissance seulement depuis hier. J'ai contacté le DIP pour avoir différentes informations et M. Battaglia responsable de la filière bilingue en immersion m'a communiqué qu'il réétudie le cas pour la commune de La Ferrière. Au niveau géographique, pour cette commune, c'est compliqué et, en plus, les élèves vont déjà à l'école secondaire à La Chaux-de-Fonds. Dans un premier temps, c'était un peu difficile parce que la commune avait répondu avec les autres communes (lettre en février). Ceci est une nouvelle positive."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous allons donc passer au vote. Alors, je récapitule : nous sommes en présence de 3 variantes :

- Variante 1 : autoriser les élèves de la commune à fréquenter la filière bilingue à l'issue de la 10^e Harnos.
- Variante 2 : autoriser les élèves de la commune à fréquenter la filière bilingue à l'issue de la 11^e Harnos.
- Variante 3 : ne pas autoriser la fréquentation de la filière bilingue.

Les scrutateurs vont distribuer un bulletin rose par conseiller de ville. Vous allez écrire dessus variante 1, variante 2, ou variante 3. Une seule possibilité."

...les scrutateurs distribuent un bulletin rose par conseiller de ville...

...Un scrutateur repasse vers les conseillers de ville avec l'urne pour la récupération des bulletins de vote...

...Mme Nathalie Fiechter, présidente, et Mme Elisabeth Beck, secrétaire, procèdent au dépouillement des bulletins de vote...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Mme la présidente, j'aimerais que ce soit les scrutateurs qui s'occupent de ces bulletins."

M. Nathalie Fiechter, présidente : "C'est prévu."

...Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, et M. Gaëtan Aellen, PLR, procèdent au recontrôle des bulletins...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Au vote :

- 24 bulletins distribués.
- 24 bulletins rentrés.
- 0 bulletin blanc.
- 0 bulletin nul.
- 24 bulletins valables.
- Variante 1 : 11 voix pour.
- Variante 2 : 13 voix pour.

La variante 2 : autoriser les élèves de la commune à fréquenter la filière bilingue à l'issue de la 11^e Harmos est acceptée par 13 voix pour."

12. Nomination d'un membre du Syndicat de communes du Centre régional et de compétences de protection civile du Jura bernois, en remplacement de M. Daniel Müller, démissionnaire

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Suite à la nomination de M. Daniel Müller à la commission de gestion de la protection civile, celui-ci doit démissionner comme délégué du Syndicat du Centre régional et de compétences de protection civile du Jura bernois, afin de le remplacer, le parti libéral radical propose M. Vincent Brahier, PLR. Nous remercions M. Daniel Müller, PLR, pour tout le travail effectué."

Au vote, M. Vincent Brahier, PLR, est nommé à l'unanimité moins l'intéressé.

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Félicitations M. Vincent Brahier, PLR."

13. Traitement de la motion "Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer !" déposée le 28 avril 2016 par la fraction Alternative régionale et communale : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 28 avril 2016, la fraction Alternative régionale et communale (ARC) a déposé une motion intitulée « Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer ! ».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer soit l'entrée en matière sur la motion, ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Compte tenu de la richesse de la population étrangère qui réside à Saint-Imier (environ un tiers de la population pour 72 nationalités représentées), la question de l'intégration fait naturellement l'objet de toute l'attention du Conseil municipal. Comme le mentionne à juste titre les motionnaires, certaines mesures ont déjà été prises, avec notamment, l'organisation de la manifestation Ethnopoly, qui a réuni les élèves de l'Ecole secondaire autour d'un projet mobilisateur visant à découvrir la richesse des différentes communautés établies à Saint-Imier. En outre, des cours de français sont proposés bénévolement depuis peu au sein de l'administration municipale pour les personnes migrantes.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal propose l'entrée en matière sur la motion et suggère son traitement par une commission temporaire ad hoc.

Ouverture de la discussion :

Mme Jessica Haenni, PS : "Attentats, violence, faim, pauvreté, migration. Tant de mots si tristes qui depuis quelques temps sont devenus une réalité, qui rendent le quotidien de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants si gris. A en lire les journaux ou à en regarder les reportages, ces mots inquiètent, nous éloignent et prennent une place bien trop importante dans nos pensées. Et pourtant ? N'avons-nous pas toujours appris qu'ensemble nous sommes plus forts ? Que nos diversités, mélangées les unes aux autres sont une force ?

Que de juger une personne sans la connaître, c'est juger sans raison ? Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de s'unir, de partager et de découvrir mais aussi de s'ouvrir aux autres. Touchée par l'idée de cette motion, la fraction socialiste se réjouit de mettre toute son énergie dans ce projet ensoleillé."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "J'ai oublié de donner la parole au Conseil municipal pour qu'il nous fasse part de son avis."

M. Patrick Tanner, maire : "L'avis du Conseil municipal est contenu dans le rapport qui vous a été transmis avec la documentation. Le Conseil municipal entre volontiers en matière sur la motion. Nous avons proposé la création d'une commission temporaire de manière à permettre de rassembler des membres de différentes commissions ou des personnes étrangères si les motionnaires le souhaitent. Nous n'avons pas fait de proposition quant au nombre de membres pour laisser la liberté à votre conseil de le définir entre 5 et 9, selon la base réglementaire existante."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Tout d'abord, j'aimerais remercier le Conseil municipal de donner une suite favorable à la motion de notre fraction. J'espère que le Conseil de ville en fera de même tout à l'heure. Sa transmission, en cas d'acceptation, à une commission temporaire nous convient tout à fait. La migration et l'intégration sont des thèmes importants et très sensibles. Saint-Imier ne connaît heureusement pas de gros problèmes. Mais, nous sommes d'avis qu'il est du devoir d'une commune de proposer un cadre favorable à une meilleure compréhension mutuelle. Ailleurs, on a créé des parcours culturels, des buffets multiculturels ou encore des fêtes des communautés. Un tel événement manque dans notre localité. Or, cela semble répondre à une attente et à un besoin. Ethnopoly l'a démontré, en septembre 2015. Le 28 mai dernier, à Moutier, une fête en l'honneur des cultures étrangères a rassemblé quelque 2000 personnes. Je vous rappelle le témoignage de l'Angolaise Maria Esteves dans le cadre d'Ethnopoly : "Ces échanges sont positifs. Les gens nous voient dans la rue sans vraiment savoir qui nous sommes." Nous voulons y remédier. Mieux nous connaissons notre voisin de palier, plus la cohabitation sera riche et facilitée. Dans la foulée du Conseil municipal, nous vous demandons d'accepter la motion."

M. Daniel Müller, PLR : "Le parti libéral radical accepte l'entrée en matière sur cette motion. Cependant, son traitement devra être exécuté par une commission temporaire ad hoc et non une commission permanente."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous allons passer au vote. Mais juste avant cela, je suggère, puisque rien n'a été spécifié à ce sujet, que la future commission qui sera créée pour traiter la motion soit constituée, selon l'habitude, de 7 membres. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette suggestion ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette suggestion...

Au vote, l'entrée en matière sur la motion "Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer !", ainsi que la création d'une commission temporaire ad hoc de 7 membres, sont acceptées à l'unanimité.

14. Motions et interpellations

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous n'avons pas reçu de motion, mais une interpellation de la fraction socialiste."

Mme Jessica Haenni, PS : "Interpellation intitulée : Réforme de l'imposition des entreprises – conséquences pour la commune. Ce n'est pas un scoop, mais notre commune est très dépendante de la fiscalité des personnes morales. La réforme de l'imposition des entreprises a déjà fait l'objet d'interventions au sein de notre conseil. Après les débats aux Chambres fédérales, le contenu de la réforme de l'imposition des entreprises commence à se préciser, et il n'est pas rassurant. Une telle réforme était indispensable. Toutefois, la nouvelle majorité de droite au parlement a profité de cette réforme pour l'alourdir par une série de cadeaux fiscaux. Il faut se souvenir que la réforme de la fiscalité des entreprises II avait aussi suscité des cadeaux fiscaux qui dépassaient largement les prévisions faites lors de la votation, que cette réforme avait été acceptée du bout des lèvres par le corps électoral, et que le message du Conseil fédéral à l'appui de cette réforme ne répondait pas aux critères d'objectivité, selon le Tribunal fédéral. Ses effets, en termes de pertes de recettes avaient été grossièrement sous-évalués. On ne peut donc qu'être inquiet de la RIE III, d'autant plus que les Chambres fédérales sont saisies d'une véritable hystérie d'économie, qui n'est peut-être pas étrangère au fait que tant le PDC que le parti radical sont présidées par des ressortissants de cette Suisse centrale championne toute catégorie de la sous-enchère fiscale, et pour qui les charges de centre ne représentent pas grand-chose de plus qu'une vague abstraction. Quelles sont les conséquences prévisibles de la RIE III pour Saint-Imier ?

1. Sur le volume des recettes.
2. Sur la capacité à investir, sachant que l'attractivité d'une commune dépend pour beaucoup de la qualité de ses équipements sportifs et d'une vie associative dense ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Si j'avais une boule de cristal, je vous répondrais volontiers ce soir. Malheureusement il n'en est rien. Je peux effectivement confirmer, comme vous avez pu le lire cette semaine dans la presse, que les Chambres fédérales se sont entendues sur une réforme qui coûtera probablement à l'Etat un montant de l'ordre de 2 milliards. Soit 1 milliard de rentrées fiscales en moins pour la Confédération et 1 milliard en moins pour les cantons. Le parti socialiste suisse a d'ores et déjà annoncé un référendum par rapport à cette entrée en matière. Pour l'instant, la réforme fédérale est prévue pour 2019. Elle pourrait être repoussée en fonction du référendum. Au niveau du Conseil municipal, je peux vous informer que nous avons déjà, par le passé, écrit à Mme la Conseillère d'Etat Mme Beatrice Simon qui est en charge des finances du canton de Berne afin de connaître les répercussions de la RIE III. Vous imaginez bien que le canton est dans le même écran de fumée que le Conseil municipal, le canton de Berne n'ayant pas encore arrêté sa stratégie fiscale à ce sujet. Il y a certes eu une stratégie en consultation et d'après mes renseignements le Grand Conseil devrait débattre de ce sujet durant la session de novembre de cette d'année. Est-ce qu'une partie de l'argent qui sera versé par la Confédération aux cantons reviendra aux communes ? A ce jour, nous ne savons pas quels flux financiers seront reversés aux communes par le canton de Berne. Nous reprendrons volontiers des renseignements auprès du canton dès que le sujet aura été débattu. A ce stade, le Conseil municipal a pris toutes les dispositions qu'il pouvait prendre pour anticiper cette réforme et permettre de la traiter, et la digérer, de la meilleure manière qu'il soit. La preuve en est, avec l'attribution des deux millions au fonds des personnes morales que vous venez d'approuver ce soir. De nombreuses simulations ont été réalisées par notre administrateur des finances et les pertes fiscales pour Saint-Imier pourraient se situer entre 1 et 3 millions selon le scénario retenu."

Mme Jessica Haenni, PS : "Je vous remercie pour ces informations et de nous tenir au courant au fur et à mesure."

M. Patrick Tanner, maire : "La Commission des finances suit attentivement ce dossier et nous continuerons naturellement de vous tenir informé."

Mme Jessica Haenni, PS : "Merci."

15. Réponses aux motions et interpellations

Mme Mélanie Zwahlen-Erad, cheffe du Département action sociale : "La réponse suivante est apportée à M. Michel Ruchonnet, PS. Elle traite de son interpellation sur les offres d'accueil pour la petite enfance déposée le 28 avril 2016. Pour commencer, le Conseil municipal tient à rappeler que la commune de Saint-Imier offre plusieurs structures d'accueil, pour des enfants d'âges différents. La commune peut compter sur la crèche de La Pelouse ainsi que celle de Barbapapa et une fois entrés dans le cycle primaire, les enfants peuvent alors être accueillis à l'école gardienne, Le Griffon. Ces institutions sont toutes de qualité et offrent différentes solutions d'accueil qui répondent aux besoins actuels des familles. Ceci étant dit, nous allons répondre en premier lieu à vos questions relatives aux deux crèches imériennes, soit La Pelouse et Barbapapa. Tout d'abord, vous souhaitez connaître le nombre de places d'accueil. Sur ce point, nous pouvons vous indiquer que le canton nous octroie au total 52 places par jour à 100 %. Ces places sont divisées de la manière suivante : 15 places pour Barbapapa et 37 pour La Pelouse. Quant à savoir s'il existe une liste d'attente, nous pouvons vous indiquer qu'il en existe effectivement une pour les tout-petits, soit le groupe des 3 mois - 2 ans. Pour les plus grands, soit les 2-4 ans les crèches répondent à la demande. Pour votre information sachez qu'en cas de pénurie de places, l'institution établit une liste d'attente, priorité étant donnée aux enfants pour lesquels l'admission constitue une urgence sociale, à ceux dont les deux parents travaillent, ainsi qu'aux familles monoparentales. Au sujet du fonctionnement, nous pouvons vous préciser les points suivants : les enfants sont admis dès 3 mois et jusqu'à leur entrée à l'école enfantine. Les enfants domiciliés à Saint-Imier ont la priorité. Si le nombre de places disponibles est suffisant, la structure d'accueil peut également prendre en charge des enfants domiciliés dans d'autres communes du canton de Berne si ces dernières donnent leur garantie de participation aux frais de garde (franchise de 20 %). Quant à la question des tarifs, ils dépendent de la capacité des parents. Ils sont en effet calculés sur la base de l'art. 22 de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS), sur la base de :

- a) la taille de la famille;
- b) du revenu et de la fortune annuels déterminants;
- c) le taux de prise en charge.

A ces chiffres sont ajoutés bien entendu, un tarif minimal fixé selon des critères sociaux et d'un tarif maximal déterminé en fonction des coûts normatifs des prestations. Vous pouvez également vous rendre sur le site du canton qui met à disposition un calculateur de tarifs qui permet d'obtenir un bon aperçu des coûts qu'un placement en crèche engendre selon les critères évoqués. En second lieu, au sujet des mamans de jour, la problématique est plus complexe. En effet, il existe pour le Vallon une association, celle de l'APAJDC, soit l'Association des parents d'accueil à la Journée du district de Courtelary. Cette association compte actuellement 12 membres. Cependant, aucune obligation n'existe de s'y affilier. Il est donc difficile de connaître le nombre exact de parents d'accueil. Effectivement, nombreuses sont les personnes qui exercent ce métier sans passer par le biais de l'Association. De plus si vous souhaitez être reconnu, il est nécessaire de s'annoncer auprès de l'APEA. Il s'ensuit alors une enquête afin de déterminer si la personne requérante est apte ou non à recevoir des enfants dans des conditions adéquates. Par la suite, une personne habilitée par l'APEA s'occupe de rendre des visites aux familles pour vérifier que tout se passe correctement. Pour Saint-Imier, c'est M. Gérard Bonvallat, chef du service social, qui est chargé de ce travail. En somme, il existe un certain manque d'organisation et de coordination dans ce domaine, ce que regrette la présidente de l'Association de l'APAJDC . Il faudrait en effet fédérer les personnes exerçant ce métier afin de leur assurer un statut plus clair, des tarifs

unifiés et ainsi, leur offrir des places de travail plus sûres. Mais ce travail semble s'avérer difficile. Vous posiez enfin la question de savoir quelle politique mène le Conseil municipal sur cette problématique. Sur ce point et comme nous l'avons indiqué en préambule, nous nous permettons de rappeler les excellentes structures d'accueil sur lesquelles la commune peut compter et que le Conseil municipal continue de soutenir. Sur le sujet des mamans de jour, la situation est plus délicate pour les raisons que nous avons évoquées. Nous pouvons par contre recommander aux personnes exerçant cette profession de s'annoncer auprès de l'APEA et de prendre contact avec l'Association des parents d'accueil à la journée du district de Courtelary dont les coordonnées se trouvent facilement sur internet."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale, merci beaucoup. J'ai conscience de vous avoir donné du travail dans une période pas très propice. Merci pour les détails qui ont été donnés. La liste d'attente pour les tout-petits est de combien en gros ?"

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Elle est plus ou moins d'une quinzaine de familles actuellement, mais il arrive régulièrement que des personnes se désistent."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Est-ce que vous pensez que ce sujet devrait être transmis, par exemple, à la Commission de la santé, pour une étude plus étoffée, notamment au niveau des mamans de jour ? Est-ce que le Conseil municipal pense qu'il serait bon d'approfondir ce sujet, et je proposerais que ce soit la Commission de la santé qui s'occupe de ce problème pour vous décharger ?"

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Nous avons pour habitude de répondre au nom du Conseil municipal. Donc, pour le moment, je ne peux que vous donner mon sentiment. Je pense que oui. Il y a quelque chose à approfondir. Nous pourrions vous répondre lors du prochain Conseil de ville, une fois le Conseil municipal consulté."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je vous remercie. Je me réjouis de cette réponse et d'une proposition concrète. Merci pour tous ces détails qui sont importants. C'est un réel souci, le problème de l'accueil de la petite enfance, pour les familles qui s'intéressent à venir chez nous."

16. Petites questions

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "J'ai reçu ce soir quatre petites questions, qui seront traitées dans l'ordre d'arrivée."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Le 17 mai dernier, Mémoires d'Ici donnait une conférence sur les prisonniers de guerre à Mont-Soleil, conférence qui marquait le centenaire de l'arrivée de 37 internés de guerre français à Saint-Imier. Sur ces 37 internés, on compte 12 soldats et 25 civils. Parmi ces civils, un certain Louis Griffet. Le 10 janvier 1917, Louis Griffet est victime d'un accident de ski entre le Mont-Soleil et Saint-Imier, qui lui sera fatal. Dès le 22 janvier de la même année, un appel aux dons est lancé pour pouvoir ériger un monument à la mémoire de Louis Griffet. On apprend l'inauguration de ce monument dans le journal Le Jura bernois du 16 juillet 1917, dans un article intitulé Le Monument français, dont je cite simplement les premières lignes : "Aux sons entraînants d'une marche jouée par le Corps de musique, le cortège formé devant l'hôtel de la Maison de Ville se mit en route à 1 heure trois quart pour le cimetière. Il se rendit avec la foule qui le suivait sur la tombe élevée à Louis Griffet et aux morts de la région tombés pour la France." On voit donc l'importance qu'avait ce monument au moment de son inauguration en 1917. La fraction libérale radicale pense

qu'il est un devoir de mémoire de restaurer ce monument mais aussi d'entretenir ce pan de notre histoire. En effet, ledit monument, qui est toujours au cimetière de Saint-Imier, est dans un état plus qu'insatisfaisant. Le monument est noirci (ce qui est normal compte tenu de son âge plus que vénérable) et ne permet plus de lire les noms des personnes de la région mortes pour la France. De plus, les fondations du monument semblent assez usées, on peut même craindre un effondrement ! Le groupe PLR se pose les questions suivantes :

- Ne serait-il pas possible de libérer un crédit extraordinaire, afin de rendre l'éclat auquel ce monument, véritable témoin de l'Histoire régionale mais aussi européenne, a droit. Cette restauration pourrait ainsi coïncider avec le centenaire de l'érection de ce monument.
- Est-ce qu'une cérémonie du centième ne pourrait pas clôturer cette restauration ?
- Ne pourrait-on pas associer la France à cette commémoration ?
- Sans vouloir mélanger les sujets, ne serait-il pas possible de s'occuper d'autres tombes de notre cimetière, tombes dans lesquelles reposent des familles illustres de notre Cité ?

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je propose au Conseil municipal de répondre directement s'il y a lieu."

M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Nous allons traiter votre petite question et vous apporterons une réponse lors d'un prochain Conseil de ville."

Mme Talika Gerber, PLR : "A fin avril, l'Espace Beau-Site ouvrait ses portes à la population imérienne. La fraction PLR aimerait connaître si à ce jour nous avons les premières statistiques d'occupation et surtout si des réservations sont déjà prévues pour cette fin d'année 2016."

M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "En réponse à votre petite question, au nom du Conseil municipal, je peux vous apporter les renseignements suivants :

Depuis son ouverture début mars 2016, après qu'un cours Jeunesse et Sport ait inauguré cette infrastructure durant 2 week-ends avec à la clef 12 nuitées par période, les réservations étaient composées comme suit :

Période Mars 2016	3 week-ends occupés	68 nuitées
Période Avril 2016	1 période de 4 jours	40 nuitées
Période Mai 2016	2 périodes de 3 jours	80 nuitées
Période Juin 2016	2 périodes de 2 jours	60 nuitées

Donc, 248 nuitées à ce jour.

D'autre part, les réservations de locations suivantes sont déjà prévues pour la rentrée, à savoir 2 semaines complètes courant septembre pour l'organisation de 2 camps scolaires, les 4 week-ends d'octobre sont déjà réservés, et 1 période en novembre et 2 périodes en décembre. Dans l'intervalle, je vous informe également que l'Espace Beau-Site sera fermé une dizaine de jours pour permettre la pose des puits de lumière dans la partie détente, travaux finaux planifiés dans le cadre de la deuxième étape du chantier de réfection des Halles de gymnastique en fonction des réservations et locations déjà prévues."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je remercie M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives. Nous sommes très satisfaits de ces bonnes nouvelles."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Petite question intitulée : Repenser la Place du Marché. Ce n'est un secret pour personne, la Place du Marché et ses agencements ne donnent pas satisfaction. A notre connaissance, vous avez entrepris une étude qui vise à repenser la Place du Marché avec une réalisation des transformations en 2017. 2017 c'est demain et nous nous étonnons de ne pas avoir eu un début d'information au niveau du Conseil de ville. Le but de cette petite question est d'obtenir une information le plus rapidement possible et nous espérons que la problématique des voies de circulation n'aura pas échappé à votre étude. Tout le monde peut se tromper et notre Place du Marché n'est actuellement pas satisfaisante. Il peut arriver que d'avoir trop d'avis nuisent à une bonne synthèse mais nous pensons que les conseillers de ville sont à même de vous apporter des remarques utiles puisque nous sommes le relais de nos concitoyens. Nous attendons donc de votre part une information concrète avant de se trouver un jour devant notre conseil pour voter un crédit pour un projet où il n'y aura plus grand-chose à changer. La paroisse protestante a projeté également pour 2017 des travaux importants qui pourraient et devraient s'accorder avec le projet de notre future Place du Marché."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Il est évident que le groupe socialiste n'est pas informé puisqu'il n'a certainement pas de représentant au sein de la Commission urbanisme et mobilité. Tout a été parfaitement transparent. J'ai demandé aux membres de la Commission urbanisme et mobilité d'informer leur groupe. Le Conseil municipal a pris une première décision d'entrer en matière sur un projet qui a été présenté. C'est bien volontiers que je vous recevrais M. Michel Ruchonnet, PS, ou des membres de votre fraction, pour vous expliquer l'état des lieux. Je vais prendre contact avec vous en début de semaine prochaine pour fixer un rendez-vous."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour votre réponse. Le fait que nous ne soyons pas présents, n'est pas tellement de notre volonté. Quand il se passe des choses de ce genre, je pense que la transparence voudrait peut-être que vous preniez l'initiative d'informer avant que l'on doive vous le demander. J'espère que nous aurons un beau projet, car nous y tenons. Je vous répète, 2017, c'est demain."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité. "Je suis tout à fait d'accord, mais cette démarche vous auriez aussi pu la faire et me le demander. C'est très volontiers que je vous aurais reçu."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il fallait être au courant. N'étant pas à vos séances."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le Conseil municipal est au courant et le projet présenté a été voté à l'unanimité."

M. Michel Ruchonnet, PS "On se réjouit de vous entendre sur le projet."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Petites question intitulée : Une amende difficile à avaler... . Jeudi 12 mai 2016, 13 h 55. Un service funèbre est en cours à l'Eglise catholique. Il a débuté à 13 h 30. C'est le moment choisi par notre garde-champêtre local pour faire le tour du quartier. et déposer une gentille attention sur le pare-brise des véhicules dont les propriétaires n'ont pas trouvé de case libre où se garer. Un jour d'enterrement... . Quelle élégance, vous en conviendrez ! Il y a comme ça des amendes plus difficiles à avaler que d'autres... quand elles ne restent pas en travers de la gorge. Ma question est double :

- La police locale est-elle à ce point mise sous pression qu'elle doit se jeter sur les proies faciles pour remplir les caisses de la Municipalité ?

- Le Conseil municipal cautionne-t-il une telle pratique ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je suis désolé de cette situation. Le Conseil municipal ne met pas l'agent de police sous pression. Il n'y a aucun objectif à atteindre concernant le nombre d'amendes, et notre agent n'est pas commissionné au résultat. Ce que je peux préciser, c'est que nous avons deux cas de figure. Le premier, ce sont les stationnements sur des lieux qui posent des problèmes au niveau de la sécurité des utilisateurs de l'espace public. Par exemple, lorsque les voitures sont stationnées devant les passages pour piétons, sur les trottoirs et qu'il est impossible de passer ou encore, lorsque des véhicules sont parquées de telle manière à entraver les manœuvres des véhicules lourds. Dans ces cas particuliers, la directive qui est donnée de ne pas avoir de tolérance avec la sécurité et le respect des autres usagers. Concernant le contrôle du stationnement dans les zones bleues, la politique est d'effectuer un tournus qui s'opère sur différents quartiers. Le contrôle ne se fait pas de manière acharnée sur les cases bleues, mais il est sporadique et aléatoire dans les différentes zones définies. Je peux comprendre que l'amende un jour d'enterrement puisse être mal prise. Je vais avoir une discussion avec la Police administrative pour demander que dans des cas exceptionnels, on ait également un comportement exceptionnel mais bien évidemment, toujours à la condition que la sécurité soit garantie."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Merci. La dernière partie concernant le tact que l'on va demander au policier local me satisfait. On pourrait aussi par la même occasion lui demander d'être poli avec les gens. La personne qui lui a posé des questions cet après-midi-là, a reçu comme réponse : "qu'il en avait rien à foutre"."

17. Réponses aux petites questions

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Au nom du Conseil municipal, je peux vous apporter les informations suivantes au sujet des travaux planifiés dans le cadre de la réfection des jardins publics. Les travaux ont été adjugés à diverses entreprises et les jeux commandés. Ces différents chantiers débiteront à la rentrée scolaire et sont planifiés sur une période d'environ 6 semaines avec la mise à disposition des places en automne. Le retard d'exécution est notamment dû au fait que la demande de subvention auprès du Conseil du Jura bernois n'avait pas été officiellement déposée à la suite de leur promesse d'entrer en matière. Aujourd'hui ladite requête est à Berne auprès de la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne, secrétariat général du Fonds de loterie. La décision devrait nous parvenir ces tous prochains jours, raison pour laquelle nous ne pouvons pas commencer les travaux tant que la promesse officielle de subvention n'a pas été réceptionnée."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Je vais apporter une réponse à M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, concernant la promotion du Centre d'accueil. Pour une certaine cohérence, puisque M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, a posé la question lorsque je n'étais pas là, j'apporte la réponse quand il n'est pas là non plus."

...rires...

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Conformément à ce qu'il a dit, il n'y a pas eu de refus de la Commission économie et tourisme de ne pas s'occuper de ce dossier. Cette Commission est composée de gens de bonne volonté qui s'engagent beaucoup, et que je remercie ici. En revanche, il avait été décidé, aussi en accord avec M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, que la promotion, tant que les travaux étaient en cours, serait prise en charge par les bâtiments, et

qu'ensuite le Centre d'accueil ferait l'objet d'une promotion par JBT et le Parc régional Chasseral. Une offre a été demandée pour un prospectus de promotion."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Concernant l'automate à billet du Funiculaire. Aujourd'hui, nous avons parlé de filière bilingue. Sachez que l'on a des difficultés à avoir des automates bilingues. Ce qu'il faut savoir c'est que le problème avait déjà été anticipé par le Funiculaire quand les automates avaient été commandés et qu'ils avaient été commandés expressément en français. Le problème qu'il y a d'une façon générale, c'est que les automates pour la vente de titres de transport sont extrêmement complexes et qu'il y a très peu de fournisseurs en Europe pour ce genre d'équipement. Ce qui veut dire que quand il y a peu de fournisseurs, il n'y a pas de marché, et les fournisseurs font à peu près ce qu'ils veulent. Le Funiculaire suit toujours l'affaire. La question n'est pas réglée. Ce que je peux encore préciser, c'est que certaines entreprises de transport sont tout de même heureuses d'avoir uniquement des problèmes de langue, car souvent quelle que soit la langue avec laquelle on s'adresse à ces automates, ils refusent de fonctionner. Il ne faut pas oublier un des aspects positifs de l'extension de la communauté tarifaire Libero qui a permis une baisse des tarifs de notre Funiculaire."

Mme Morgane Leblois, ARC : "Merci M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme. Je suis à moitié satisfaite. Je me réjouis que le Funiculaire continue ces démarches pour que l'automate soit en français."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Si vous me permettez. Vous êtes à moitié satisfaite, le Funiculaire ne l'est pas."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "J'avais posé une petite question, lors du Conseil de ville du 22 octobre 2015, portant sur le fleurissement et l'embellissement de la grand-rue dans le but de renforcer l'attractivité de notre artère commerciale. Le chef du Département urbanisme et mobilité m'avait répondu, lors du Conseil de ville du 10 décembre 2015, que ses services ainsi que la commission ad hoc réfléchissaient à la mise en valeur de la rue principale. Il avait ajouté qu'une étude était en cours malgré les contraintes rencontrées. Enfin, il m'avait promis que le résultat me serait communiqué lors d'une prochaine séance au cours du premier semestre 2016. Dès lors, je me permets de revenir à charge car je voudrais bien connaître le résultat de cette étude tout comme plusieurs citoyens qui m'ont interpellé à ce sujet."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je remercie M. Claude-Alain Tanner, ARC, pour la question. La question du fleurissement de la rue principale s'inscrit dans le réaménagement de la Place du Marché. C'est un dossier qui est indissociable. Le mandat qui a été donné à l'architecte contient cette problématique. Cela paraît simple au départ, mais c'est très complexe à réaliser dans la mesure où l'on doit tenir compte de plusieurs choses comme la LCR, les propriétaires, les entrées des magasins,... . Je reçois, disons tous les 15 jours, une photo faite à Estavayer-le-Lac ou à Dombresson, en me disant que l'on pourrait réaliser la même chose. Comparaison n'est pas raison. Il y a des limites à respecter sur les trottoirs, différentes choses à prendre en compte. Lorsque nous aurons le plan de réaménagement de la Place du Marché nous pourrons répondre à votre petite question."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Merci pour votre réponse. J'espère que l'on pourra faire quelque chose pour embellir le POD."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Oui."

M. Denis Gerber, PLR : "Mme la présidente, est-ce que vous pouvez un peu me situer dans l'ordre du jour, puisque l'on a des questions, des réponses, on revient à des questions, et je n'arrive plus à suivre. C'est certainement l'âge."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Alors, il est vrai que l'on est aux réponses aux petites questions. J'ai pensé qu'il était légitime d'entendre M. Claude-Alain Tanner, ARC, puisqu'il attendait une réponse qu'il n'a pas eu."

M. Denis Gerber, PLR : "Il y a d'autres réponses que l'on a pas eues."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Alors, est-ce que quelqu'un veut reposer une question pour que tout le monde soit traité de manière égalitaire ?"

...Aucun membre ne demande la parole...

18. Divers et imprévu

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Je souhaite vous apporter une réponse que nous avons reçu du Grand Conseil du canton de Berne, Commission de la santé et des affaires sociales. Je vous en donne connaissance :

"Résolution du Conseil de ville de Saint-Imier

Madame, Monsieur,

Le 19 novembre 2015, la Commission de justice a transmis la pétition « Résolution du Conseil de ville de Saint-Imier » à la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) pour qu'elle statue définitivement dessus. La CSoc a traité la pétition lors de sa dernière séance, voici sa position :

La Commission partage l'avis des pétitionnaires, selon lequel les deux communautés linguistiques du canton doivent avoir accès à des soins psychiatriques conformes aux besoins et de haute qualité. L'autonomisation des trois institutions psychiatriques cantonales doit se faire dans ce sens-là.

Pour garantir l'équilibre financier des trois établissements psychiatriques cantonaux au moment où ils se constitueront en sociétés anonymes autonomes, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil une dotation en capital d'un montant de 157,6 millions de francs. Il propose également au Grand Conseil l'abandon de 22,5 millions de francs de recettes sur les rentes de superficie et loyers des terrains et immeubles utilisés par les établissements psychiatriques. La CSoc estime que ces montants garantissent aux futures cliniques psychiatriques constituées en établissements autonomes les meilleures conditions possibles pour assurer l'avenir de la prise en charge psychiatrique dans le canton de Berne au niveau de qualité requis. C'est pourquoi elle soutient les propositions du Conseil-exécutif à l'unanimité. Le Grand Conseil prendra une décision lors de la session de juin 2016.

Dans ce contexte, nous vous informons par ailleurs que la pétition « Pour une bonne psychiatrie dans le canton de Berne » sera portée à la connaissance du Grand Conseil avant les débats sur les arrêtés relatifs aux crédits portant sur l'autonomisation des services psychiatriques cantonaux.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations."

Voilà la réponse que je voulais vous donner."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?"

...Aucun conseiller de ville ne demande la parole...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Comme ce n'est pas le cas je vous remercie de votre participation et je lève la séance. Au plaisir de vous retrouver le 24 juin 2016 lors de l'Imériale 2016, bonnes vacances à ceux qui n'y seront pas et bonne fin de soirée à tous."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 18.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : Le vice-chancelier :